

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
PROGRAMME 216  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

CONDUITE ET PILOTAGE  
DES POLITIQUES DE  
L'INTÉRIEUR



PROGRAMME 216  
**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Didier MARTIN

Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Responsable du programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte les fonctions de pilotage du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère et ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

### La politique de pilotage et de maîtrise de la dépense contentieuse et de protection fonctionnelle

Le premier objectif du programme, « Optimiser la fonction juridique du ministère », vise à l'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires.

La direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) a poursuivi sa démarche de performance afin de mieux connaître les déterminants de la dépense contentieuse et d'évaluer le coût des contentieux dans les principales thématiques ministérielles : contentieux des étrangers, refus de concours de la force publique, accidents de la circulation, protection fonctionnelle des fonctionnaires. L'indicateur du projet annuel de performances permet de détailler par thématique de manière plus précise l'évolution de ces déterminants.

Il convient de noter que l'année 2022 a été marquée par une augmentation des dépenses résultant des mesures gouvernementales de la politique du logement en matière d'expulsions locatives, de condamnations juridictionnelles en matière d'attroupements « gilets jaunes » et de contentieux des étrangers.

En effet, pour faire face à l'augmentation des demandes indemnitaires en cas de refus de concours de la force publique découlant des mesures de restriction de l'octroi du concours de la force publique aux expulsions locatives mises en œuvre depuis le début de la crise sanitaire, le programme 216 a été abondé, comme en 2021, par un transfert de crédits de 10 M€ en gestion du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ce transfert a permis financer en partie les conséquences budgétaires de cet accroissement de charge de l'action 6 du programme 216.

Par ailleurs, suite au rejet d'une majorité des demandes amiable d'indemnisation de dommages causés par des attroupements lors de manifestations de gilets jaunes, les tribunaux administratifs ont été saisis par les demandeurs. La forte augmentation des dépenses d'indemnisation des dégâts causés par les attroupements de gilets jaunes résulte principalement de l'exécution financière des premiers contentieux à fort enjeu financier, même si le montant des condamnations de l'État est inférieur aux demandes des requérants.

Enfin le contentieux des étrangers voit le nombre des recours augmenter très fortement par rapport à 2021 (+14 %) et le montant des condamnations pécuniaires s'aggraver (+19 %).

Conformément au principe de spécialité des crédits budgétaires prévu à l'article 7 de la n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée *relative aux lois de finances*, la DLPAJ met en œuvre les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) de 2018 sur l'imputation budgétaire des contentieux afin d'écartier la prise en charge par le programme 216 de condamnations indemnitaires d'un montant important, dès lors qu'elles résultent de l'absence de paiement d'une dépense dont l'acquittement relève du programme budgétaire qui aurait dû prendre en charge la dépense initialement.

La fiabilisation de la détermination des provisions pour litiges se poursuit notamment par un recensement encore plus précis des informations relatives aux contentieux.

L'activité d'analyse, de conseil et d'appui à la défense contentieuses à la demande préfectorales et aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) des sept pôles d'appui juridique spécialisés (trois pôles en matière de contentieux des polices administratives, deux pôles en matière de refus de concours de la force publique et de responsabilité de l'État et deux pôles en matière de contentieux statutaire) continue de progresser en 2022.

Enfin, le service d'assurance automobile du ministère de l'intérieur (SAAMI) – service à compétence nationale dédié à l'instruction et au règlement des dossiers d'accidents de la circulation des véhicules opérationnels du ministère – assure pleinement ses missions. Ce service à compétence nationale poursuit la gestion professionnalisée, uniformisée et économe de ces dossiers, notamment par la maîtrise de la dépense du programme 216 et l'augmentation des recettes d'indemnisation des assurances des tiers responsables d'accident de la circulation par rétablissements de crédits sur les programmes 152 *Gendarmerie nationale* et 176 *Police nationale*). Le transfert des dossiers d'accidents de la circulation des secrétariats généraux pour l'administration de la police (SGAP) et service administratif et technique de la police nationale (SATPN) d'Outre-mer vers le SAAMI est en cours depuis le début d'année 2023.

### La mise en œuvre des actions de prévention de la radicalisation et de la délinquance

Le FIPD, créé par l'article 5 de la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, finance – aux termes de cette loi – les actions de prévention de la délinquance élaborées en cohérence avec les plans de prévention de la délinquance définis à l'article L. 132-6 du code de la sécurité intérieure et, depuis 2016, également les actions de prévention de la radicalisation.

Le cadre de la gestion budgétaire du FIPD a été modifié en 2019 dans le sens d'une plus grande déconcentration au niveau régional. En 2020, le rôle du préfet de région a été conforté dans sa fonction de pilotage et de répartition des crédits déconcentrés.

Ces orientations ont été maintenues en 2021 et en 2022.

Les politiques publiques déployées par le SG-CIPDR s'appuient principalement sur trois cadres d'intervention :

- le plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » du 23 février 2018 ;
- la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 ;
- la stratégie nationale de lutte contre le séparatisme adoptée en novembre 2021.

Le CIPDR fixe les orientations de la politique gouvernementale en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation et veille à leur mise en œuvre. Il a également pour mission de coordonner l'action des ministères et des services déconcentrés de l'État, et l'utilisation des moyens budgétaires consacrés à la politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Le secrétariat général du comité (SG-CIPDR) prépare les travaux et délibérations du comité, et veille à la cohérence de la mise en œuvre des orientations qu'il fixe. Il suit l'exécution des décisions gouvernementales en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation, anime au quotidien le dialogue interministériel sur ces politiques transversales, administre et exécute les crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). **Le SG-CIPDR est placé sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, et par délégation, sous celle de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la citoyenneté.**

Au plan départemental, cette politique relève de la responsabilité des préfets de département, et des procureurs de la République. Au plan territorial, ses pouvoirs de police générale et sa qualité d'agent de l'État font du maire le premier acteur local de la prévention de la délinquance.

Cette politique s'inscrit dans une logique de coopération avec les autres services de l'État, et l'ensemble des collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics compétents.

Les priorités d'action sont déterminées et mises en œuvre au sein des instances départementales et locales de concertation et de décision, prévues par le code de la sécurité intérieure.

S'agissant de la prévention de la délinquance, les aspects marquants ont été les suivants en 2022 :

S'intégrant complètement dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, deux dispositifs sont venus conforter les orientations de cette politique publique en 2021 et se sont déployés en 2022.

Il s'agit du plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels, ainsi que la création du comité des parents contre le harcèlement.

Refonte d'un plan précédent ayant associé une quinzaine de ministères, ce plan datant de juin 2021 marque la volonté gouvernementale de lutter contre les violences commises par les bandes, et d'apporter des réponses concrètes en matière de prévention, de détection, et d'adaptation de la réponse pénale face à des passages à l'acte de la part des jeunes de plus en plus jeunes. Ce plan présente 47 fiches action détaillant les dispositifs existants pour lutter contre ces phénomènes.

Partant aussi du constat que nombre de passages à l'acte sont suscités par le rôle majeur joué par les réseaux sociaux, le gouvernement a aussi souhaité s'attaquer au phénomène du harcèlement suite à plusieurs drames survenus au début de l'année 2021. C'est ainsi qu'a été créé le premier « comité des parents contre le harcèlement ». Réunissant parents ayant été confrontés à cette situation, forces de sécurité intérieure, et associations spécialisées, le comité des parents a pour objectif de travailler à des propositions de nature à lutter contre le phénomène du harcèlement, en outillant davantage les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, mais aussi en les sensibilisant aux dangers représentés par les réseaux sociaux dans un usage inapproprié.

Un des premiers chantiers de ce comité a été d'élaborer et de diffuser une grille d'évaluation du danger, pour permettre aux parents, mais aussi aux enfants, de mieux détecter la présence du phénomène, et ainsi être capable de trouver les bons interlocuteurs susceptibles de les accompagner dans le signalement aux autorités puis dans le traitement de la situation.

#### **Actions de sécurisation :**

Par ailleurs, les actions de soutien aux investissements dans le domaine de la vidéo protection de voie publique, et dans le cadre de la sécurisation des sites sensibles exposés aux actes terroristes, sont maintenues.

De plus depuis 2020, les actions de sécurisation des sites sensibles sont portées par un programme dédié, intitulé programme K, à gestion centrale.

#### **Actions de lutte contre les dérives sectaires :**

Le rattachement en 2020 de la MIVILUDES au ministère de l'Intérieur a symbolisé la renaissance d'une véritable politique publique de lutte contre les dérives du phénomène sectaire accompagnée d'une collaboration accentuée avec les services d'enquête et de renseignement. L'objectif était de réinsérer pleinement la MIVILUDES dans le maillage administratif et de réaffirmer la Mission comme une véritable plateforme de coordination de l'action préventive et répressive dans la lutte contre ce phénomène. **Cette politique s'est accompagnée pour la seconde fois en 2022 d'un appel à projets national doté de 1 M€.**

#### **Actions de contre-discours républicain**

A la suite de l'attentat commis contre Samuel Paty, le SG CIPDR a été chargé de mettre en place en 2020 une unité de contre-discours républicain (UCDR) destinée à assurer une veille sur les réseaux sociaux sur les discours de haine ou portant atteinte aux valeurs de la République et de promouvoir ces dernières.

## Le financement de ces politiques :

Depuis 2017, les crédits d'intervention du FIPD sont isolés au sein du programme 216, programme support de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Intérieur » et en constituent l'action n° 10.

L'action n° 1 « état-major et services centraux » porte notamment les effectifs du secrétariat général du CIPDR. Les crédits sur cette action ne concernent donc que la masse salariale (titre 2).

Sous le contrôle du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) qui en fixe les orientations, et sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, et par délégation de ce dernier, de la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la citoyenneté, le secrétaire général du comité coordonne l'utilisation de ces crédits et arrête notamment leur répartition entre les unités opérationnelles.

## La politique d'achat

La politique des achats du ministère s'inscrit dans le cadre interministériel défini par la direction des achats de l'État (DAE). Pour le secrétariat général, la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier (DEPAFI), regroupe l'intégralité des fonctions achat, approvisionnement et logistique pour l'ensemble des directions générales, directions, délégations et services du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Pour l'année 2022, les dépenses liées à l'achat hors défense et sécurité du ministère de l'Intérieur se sont élevées à 4,1 milliards d'euros.

Sur le plan méthodologique, la feuille de route « DEPAFI demain » vise à développer une commande publique plus performante de la prescription à la livraison. La DEPAFI répond aux besoins des utilisateurs que sont les directions et services territoriaux, facilite l'accès des PME et assure la sécurité juridique et financière des marchés. Son service achat favorise l'expression des besoins et harmonise les demandes de marché et les mutualisations. Afin d'utiliser au mieux la commande publique comme levier de politique industrielle, le ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de renforcement de l'accessibilité de ses marchés publics aux entreprises produisant sur le territoire national afin de soutenir le maintien ou le développement des emplois et des savoir-faire.

A ce titre, l'instruction ministérielle INTA2137438C du 31 décembre 2021 relative à la commande publique comme outil de politique économique identifie plusieurs leviers achats – encadrés par le code de la commande publique – dans le but de valoriser l'achat français. Parmi ces leviers on peut citer le recours à l'utilisation de marchés réservés, l'insertion de clauses sociales et environnementales, l'allotissement, l'ajout de références à des normes et labels spécifiques, etc. En année 2022, la direction a poursuivi ses efforts pour optimiser la fonction achat grâce notamment à la mise en place des dialogues de gestion avec ses directions et services clients.

Par ailleurs, la DEPAFI continue d'être mobilisée pour les travaux pilotés par la DAE autour du plan achat de l'État.

L'efficacité des organisations achat est de plus en plus liée à la robustesse des réseaux d'approvisionnement. Désormais, les achats responsables constituent une priorité stratégique qui rend indispensables les évaluations liées à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Les avantages de la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable pour le ministère sont multiples : réduction des coûts, du risque de rupture dans la chaîne d'approvisionnement, gain en termes d'image et de valeur humaine.

Ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques ont substantiellement évolué dans le temps au regard des engagements internationaux de plus en plus forts, et sont aujourd'hui pleinement intégrés dans le processus de la commande publique.

À ce titre, le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer a été labellisé « relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) ». Ce label - adossé à la norme ISO 20400 achats responsables - a été obtenu au mois de septembre 2022. Il vise à distinguer les organisations ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Il s'inscrit dans le prolongement des 10 engagements définis par la charte relations fournisseurs responsables à laquelle le ministère de l'Intérieur avait adhéré en 2011. Il vise notamment à diffuser les bonnes pratiques à l'ensemble des

services de l'organisation, d'impliquer et de responsabiliser chacun des acteurs qui jouent un rôle dans la qualité de la relation avec les fournisseurs. »

Enfin, l'année 2022 - marquée par le conflit ukrainien - a impacté le dispositif d'approvisionnement en équipement pour les forces de sécurité intérieure. L'efficacité des organisations achat est de plus en plus liée à la robustesse des réseaux d'approvisionnement. La stratégie en matière de souveraineté économique consiste à poser les principes fondateurs dans une feuille de route ministérielle, qui implique tous les services et directions du ministère.

Elle se décline en chantiers, puis en actions :

- Renforcement du positionnement des entreprises françaises dans nos achats (sécurisation de l'approvisionnement, production française et favoriser l'emploi national) et soutien à l'émergence de l'économie circulaire ;
- Définition d'une nouvelle politique industrielle ciblant des secteurs clés pour favoriser la relocalisation de filières industrielles sur le territoire (connaître le tissu économique des filières, sourcing, partage d'information, etc.) et capter l'innovation ;
- Priorisation des actions aux secteurs d'avenir, le développement de services souverains et des infrastructures.

### **Les systèmes d'information et de communication (SIC)**

En 2022, la DNUM a préparé la mise en place d'une nouvelle Messagerie Collaborative de l'État (MCE), prévue pour 2023, qui entraînera une meilleure efficacité des agents notamment par l'interconnexion à venir des outils collaboratifs. Le projet SI ATE s'inscrit également dans cette volonté d'efficacité en permettant, pour les agents territoriaux, l'accès à un environnement numérique de travail commun.

Cet environnement numérique de travail des agents a été amélioré en 2022 notamment à travers l'évolution des produits pour les rendre plus fiables ou encore l'amélioration de l'assistance aux utilisateurs. Dans un second temps, un bureau « web » personnalisé, ergonomique, centré sur l'utilisateur et exploitable depuis un smartphone et un ordinateur sera développé au second semestre 2023.

L'accord-cadre réseau radio du futur a été notifié en septembre 2022 à 3 industriels ou groupements. Le RRF sera porté d'ici l'été par un établissement public administratif « ACMOSS » (agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours). Pour définir les règles visant à une transition du bas vers le haut débit radio tout en conservant les capacités actuelles et notamment la résilience des communications radio, une gouvernance radio réunissant les porteurs de projets RRF, INPT et STORM est mise en place.

L'année 2022 a aussi été l'occasion d'accélérer le renforcement de la stabilité de la structure interministérielle d'hébergement « Cloud PI » et de préparer sa migration vers une structure de 2<sup>e</sup> génération à l'état de l'art. La vitesse de la transformation numérique sera ainsi fortement accrue par la combinaison des capacités de scalabilité, de sécurité et de puissance offertes par le cloud PI du ministère de l'intérieur (co-construit par la DNUM et l'ANFSI) et par la capacité de « passage à échelle » qu'offre la chaîne logicielle DevSecOps.

En 2022 la DNUM a préparé la réorganisation du numérique ministériel. Cette nouvelle gouvernance sera centrée sur le conseil d'administration du numérique qui aura pour missions de valider les orientations stratégiques numérique au travers du plan de transformation numérique ministériel et de piloter de manière resserrée les grands projets du ministère. La composition du CA Num évoluera de manière à intégrer les Agences, la DRH et le CBCM, services indispensables à la réussite de la transformation numérique du MIOM. En parallèle, la DNUM a accompagné la professionnalisation des directions métiers, en lien avec le retour des crédits numériques aux métiers, pour responsabiliser les services métiers, renforcer leur implication et ainsi améliorer la conduite de projets.

Le vote de la LOPMI a permis le lancement de la réorganisation du numérique ministériel. En 2023, la nouvelle direction de la transformation numérique sera ainsi dirigée par un secrétaire général adjoint chargé du numérique, directeur de la transformation numérique. La direction ainsi créée devra piloter la ré internalisation des compétences, indispensables à la réalisation de nos missions, mais également accompagner la professionnalisation des métiers. En renforçant les fonctions de gouvernance et de pilotage des projets, elle permettra au ministère de l'intérieur et des outre-mer de se doter d'outils numériques mieux suivis, innovants tout en renforçant la cyber sécurité.

### **La gestion des ressources humaines**

La DRH accompagne toutes les réformes menées par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. En 2022, elle a piloté le volet RH de la démétropolisation d'ici 2024 de plusieurs services d'administration centrale portés par le P216 (DNUM, DMATES, DRH et DEPAFI) ainsi que les réorganisations de service (DRH, future DEPSA, transformation de la DNUM en DTNUM).

La DRH anticipe en 2022 les enjeux RH liés aux ambitions numériques de la LOPMI pour définir, avec les différents services concernés, une stratégie RH adaptée à une filière qui est en grande tension et dont la majeure partie des recrutements s'effectue par la voie contractuelle. Cette stratégie supposera une présence accrue auprès des universités et écoles d'ingénieurs, un recours quasi systématique au recrutement en CDI et une adaptation de nos process RH pour gérer de manière plus individualisée ces profils. Cette stratégie sera déployée à partir de 2023.

L'année 2022 a également été marquée par la préparation des élections professionnelles et, pour la première fois, l'organisation par le MIOM des élections aux CSA des directions départementales interministérielles (DDI). Si les élections au sein des DDI n'ont finalement pas pu se tenir sous format électronique, elles ont été marquées par un taux de participation de 61 %, supérieur à celui de la moyenne interministérielle.

Hors DDI, les élections se sont déroulées sans incident particulier et, comme en 2018, sous forme électronique. Le taux de participation pour l'élection du CSA ministériel du MIOM (77 %) est le plus élevé de la fonction publique.

Dans le cadre d'une démarche prospective RH, la DRH a réalisé un diagnostic sur l'attractivité géographique et fonctionnelle au sein du Ministère, et défini un plan d'actions notamment via des leviers indemnitaires avec le lancement d'une expérimentation autour de l'indemnité temporaire de mobilité. Au vu des résultats de cette démarche, le nombre de postes concernés va être étendu en 2023 puis 2024.

### **L'action sociale et la formation des personnels**

Le programme 216 finance les politiques sociales menées par le ministère (restauration collective ou aménagement des espaces sociaux de restauration, aides aux séjours, politique du handicap, etc.), le pilotage et le contrôle des partenaires sociaux auquel le ministère confie, par conventionnement pluriannuel et la gestion d'une partie des prestations d'action sociale, ainsi que les différents dispositifs d'accompagnement du personnel (service social, médecine de prévention, santé et sécurité au travail).

En 2022, la DRH a repris son rythme d'avant crise sanitaire pour les formations.

Ainsi, les priorités de formation récurrentes ont été réalisées (à titre d'exemple celles liées aux missions prioritaires des préfetures, aux services étrangers, à l'égalité-diversité et laïcité, à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, à la prise de poste, et aux applicatifs).

Le plan de formation dédié aux agents des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD), qui avait glissé dans le temps en raison du COVID, a été nécessairement reconduit.

Par ailleurs, outre les nouvelles priorités de formation du PMF à déployer (qualité de vie au travail, protocole, « ordre public » pour les hauts fonctionnaires dans le cadre du schéma national du maintien de l'ordre, prévention des cybermenaces...), la DRH a également accompagné par la formation l'organisation des élections présidentielles, législatives et professionnelles.

Une autre priorité s'est imposée en 2022 s'agissant des CERT CNI/Passeport. En effet, devant la recrudescence des demandes de titres CNI/Passeport et afin de permettre aux CERT de remplir leurs objectifs de résorption des dossiers en attente, la SDRF a organisé 16 sessions pour former en 2 mois près de 200 vacataires.

En outre, dans le cadre de la démarche de convergence dans l'administration territoriale de l'État, la DRH, qui s'est vue confier la charge de la formation des directeurs d'administration territoriale de l'État (DATE) depuis fin 2022, a initié le déploiement d'un plan de formation spécifique. Ce plan sera enrichi en 2023 pour tenir compte des contraintes professionnelles inhérentes aux fonctions des DATE, par la construction d'un parcours de professionnalisation riche et innovant.

Enfin, à l'instar des années précédentes et indépendamment des incidences de la crise COVID, la DRH a continué d'accroître la digitalisation et l'hybridation de son offre, ce qui constitue un enjeu majeur de la formation.



Pour les recrutements, 25 concours et examens professionnels ont été organisés. A ce plan de charge ont été ajoutés des recrutements spécifiques tels que les recrutements sans concours et par voie du PACTE d'adjoints administratifs pour les services de police en région Île-de-France, ainsi que le recrutement de 5 postes sur le fondement de l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique.

### **La stratégie immobilière**

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a poursuivi, en 2022, ses efforts d'adaptation du parc immobilier, que ce soit dans une volonté de répondre aux besoins opérationnels, d'améliorer la qualité de vie et de travail des personnels ou encore de rationaliser les emprises. Par ailleurs, les questions environnementales et énergétiques sont toujours plus structurantes dans la réflexion immobilière ministérielle, dans le but de renforcer la performance énergétique du parc, grâce aux caractéristiques des bâtiments, à leurs conditions d'exploitation-maintenance ou à leurs usages. Enfin, la question de la protection du patrimoine et de sa mise en valeur est aussi prise en compte, alors que le parc ministériel compte de nombreux édifices classés ou inscrits. En ce sens, l'entretien courant de même que la maintenance et la rénovation, voire la réhabilitation, font l'objet d'une attention soutenue.

En administration centrale, l'année 2022 est une année charnière. L'élaboration du prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), qui devrait s'étendre sur la période 2023-2028, a débuté. Il s'agira d'un SPSI de transition, qui se terminera avec la livraison du site unique de la DGSI et du site Universeine, sites particulièrement structurants pour la politique immobilière ministérielle. Ce SPSI sera marqué par un effort d'optimisation des surfaces et des dépenses. Par ailleurs, les autres grands axes de cette stratégie pluriannuelle seront de connaître plus finement encore le parc, d'en renforcer le maintien en bon état et de poursuivre son adaptation aux besoins opérationnels et aux enjeux actuels, notamment énergétiques.

## **RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

### **OBJECTIF 1 : Optimiser la fonction juridique du ministère**

INDICATEUR 1.1 : Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires

INDICATEUR 1.2 : Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

### **OBJECTIF 2 : Améliorer la performance des fonctions supports**

INDICATEUR 2.1 : Efficience de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 2.2 : Efficience informatique et bureautique

INDICATEUR 2.3 : Efficience immobilière

INDICATEUR 2.4 : Efficience de la fonction achat

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Optimiser la fonction juridique du ministère

### INDICATEUR mission

#### 1.1 – Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfetures) devant les juridictions administratives et judiciaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires	%	77,80	75,50	80	77,62	80

#### Commentaires techniques

##### **Taux de réussite de l'État devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)**

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : attroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

L'indicateur couvre l'ensemble des structures du ministère de l'intérieur compétentes en matière d'action contentieuse. Le contentieux des étrangers et du refus de concours de la force publique ne sont pas inclus en raison de leur spécificité et parce qu'ils sont couverts par d'autres indicateurs (cf 1.2).

- **Source des données** : données performance DLPAJ
- **Mode de calcul** : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) \* 100

### INDICATEUR

#### 1.2 – Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Coût de la protection fonctionnelle par agents	€	72,33	79,36	75	76,10	75
Coût moyen du litige au contentieux des étrangers	€	498,27	424,42	360	419,80	420
Coût moyen de la protection auto-assurantielle des véhicules opérationnels	€	99,83	143,39	120	41,64	120
Coût des refus de concours de la force publique	€	2 719,51	2 181,48	3 000	2 719,36	3 000

#### Commentaires techniques

##### **1. Coût moyen de la protection fonctionnelle par agent du ministère de l'Intérieur**

- **Sources des données** : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI
- **Mode de calcul** : (dépenses de l'action 06 du programme 216 relatives à la protection fonctionnelle + coût moyen des ETPT affectés au traitement de la protection fonctionnelle) / nombre d'agents du MI

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Objectifs et indicateurs de performance

Chaque agent du ministère de l'Intérieur peut bénéficier de la protection fonctionnelle prévue par l'article L. 134-1 du code général de la fonction publique l'article L.113-1 du code de la sécurité intérieure et le décret n° 2017-97 du 26 janvier 2017 *relatif aux conditions et aux limites de la prise en charge des frais exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales par l'agent public ou ses ayants droit*. Il est donc nécessaire de calculer le coût de la protection rapporté à chaque agent du ministère de l'Intérieur. Ce coût intègre à la fois les frais d'avocats, le coût des agents chargés du traitement de ces dossiers, principalement porté par le programme 216 depuis le 1er janvier 2020 compte tenu du transfert d'ETP opéré du programme 176 au programme 216 s'agissant des agents administratifs affectés dans le SGAMI hors préfecture de police ainsi que les éventuelles autres indemnités (demande directe du fonctionnaire, remboursement au FGTI lorsque le fonctionnaire est indemnisé par celui-ci).

**2. Coût moyen d'un litige au contentieux des étrangers**

- *Sources des données* : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + données performance DLPAJ + SIAJ
- *Mode de calcul* : (dépenses de l'action 06 du programme 216 relatives aux litiges étrangers + ETPT agents chargés du contentieux des étrangers + coût d'intervention des réservistes) / nombre de décisions notifiées à l'administration centrale et des services déconcentrés

Cet indicateur permet de mesurer le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers. Il intègre le coût de la condamnation pour les contentieux perdus (frais irrépétibles le plus souvent) mais aussi, pour l'ensemble des contentieux, le coût de traitement des dossiers par l'administration ou bien les frais d'avocats lorsque la défense de l'administration est externalisée.

L'évolution de l'indicateur est donc directement liée à deux facteurs :

- la réussite au contentieux ;
- les ratios d'efficacité des agents de préfecture traitant ces contentieux (ou des cabinets d'avocats lorsqu'il est fait appel à eux).

**3. Coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel du ministère de l'Intérieur**

- *Sources des données* : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ
- *Mode de calcul* : (dépenses du programme 216 action 06 relatives aux accidents (contentieux + amiable) + coût des ETPT affectés au traitement des dossiers d'accidents – recettes des programmes 176, 152 et 161 liées à la fonction d'auto-assureur) / nombre de véhicules du parc MI

La très grande majorité des véhicules du ministère de l'Intérieur n'est aujourd'hui pas assurée auprès d'un assureur privé.

En effet, l'État bénéficie d'une dérogation à l'obligation d'assurance prévue par le Code des assurances, mise en œuvre par le ministère de l'intérieur pour l'ensemble de ses véhicules opérationnels.

**4. Coût moyen du refus de concours de la force publique**

- *Sources des données* : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données INDIGO/PILOT
- *Mode de calcul* : (dépenses de l'action 06 du programme 216 relatives aux indemnités liées aux refus de concours de la force publique + coût moyen des ETPT affectés au traitement des demandes de concours de la force publique) / nombre de refus de concours de la force publique

Il s'agit de mesurer le coût moyen du refus de concours de la force publique, notamment en matière d'expulsion locative. En effet, si les préfets peuvent être conduits à opposer des refus de ce type, les refus ne portent que sur des périodes limitées dans le temps et il convient d'opérer un contrôle strict des indemnités effectuées dans ce cadre.

Cet indicateur intègre également les coûts de gestion des dossiers d'expulsion.

**ANALYSE DES RÉSULTATS****1.1 Taux de réussite du ministère de l'Intérieur devant les juridictions administratives et judiciaires (hors contentieux des étrangers et des refus de concours de la force publique)**

Pour évaluer le taux de réussite devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants du ministère de l'Intérieur : atteroupements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaires.

La cible a été fixée en 2022 à 80 % en tenant compte des résultats observés en 2021 et au premier semestre 2022.

L'utilisation par une soixantaine de préfectures de l'outil SIAJ, ainsi que les échanges développés avec ces dernières (dans le cadre de dialogues de gestion) ont permis de fiabiliser progressivement les remontées statistiques depuis 2017.

Le taux de réussite est en augmentation en 2022 (+2,12 points par rapport à 2021). Cette augmentation est le résultat de l'activité des sept pôles d'appui juridique mis en place à partir de 2017 spécialisés en droit des polices administratives et de la sécurité routière (trois pôles), en matière de refus de concours de la force publique et responsabilité de l'État (trois pôles) et en contentieux statutaire (deux pôles) qui contribuent, d'une part, à une meilleure prévention du contentieux par les conseils qui sont prodigués aux préfetures et aux SGAMI et, d'autre part, à une identification, en amont, des contentieux à fort enjeu financier ainsi qu'à une défense renforcée. De fait, le volume de contentieux est en diminution (-14,37 %).

## **1.2 Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur**

### **1.2.1 Le coût moyen de la protection fonctionnelle par agent**

Le coût de la protection fonctionnelle diminue en 2022 passant de 79,36 € en 2021 à 76,10 € en 2022. Cette baisse est liée à la série d'actions mises en œuvre par la DLPAJ visant à limiter cette dépense, notamment en encadrant les honoraires d'avocats.

La protection fonctionnelle est accordée selon les modalités les plus adaptées pour assurer l'assistance de l'agent victime d'attaque à l'occasion de ses fonctions, de l'accompagnement par le service de l'agent dans ses démarches à l'assistance par un avocat. Dans ce cas, les honoraires pris en charge par l'État sont encadrés.

L'accompagnement institutionnel renforcé constitue la modalité de protection fonctionnelle la plus adaptée dans le cas des outrages dits « simples » car l'assistance à l'agent procure un meilleur accompagnement allié à une meilleure connaissance des difficultés des agents. En effet, il permet une réelle personnalisation de leur défense. C'est pourquoi cette modalité est de plus en plus couramment mise en œuvre

### **1.2.2 Coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers**

Le coût moyen d'un litige en contentieux des étrangers diminue légèrement en 2022, passant de 424,42 € en 2021 à 419,80 € en 2022; il reste néanmoins supérieur à la cible. Les services sont pleinement mobilisés afin de contribuer à la poursuite de la diminution, qui s'explique par l'augmentation du nombre de dossiers notifiés en 2022 (+14,3 %). La hausse du nombre de décisions notifiées poursuit la tendance déjà observée l'année dernière.

Le contentieux des étrangers reste un important poste de dépense et fait l'objet d'un suivi et d'une réflexion spécifique par la DLPAJ afin de l'optimiser.

Pour en maîtriser le coût, la DLPAJ continue d'entreprendre de nombreuses actions visant à sécuriser les actes juridiques et à renforcer la défense contentieuse (veille jurisprudentielle et bibliothèques de paragraphes en ligne, formations). La DLPAJ participe à ce titre aux actions de formation et de veille jurisprudentielle.

Les propositions issues des résultats de l'enquête lancée par la DLPAJ relative à l'activité juridique et contentieuse des préfetures en matière de contentieux des étrangers sont à l'étude.

### **1.2.3 Coût moyen de la protection auto-assurantielle par véhicule opérationnel du ministère de l'Intérieur**

Le coût moyen de la fonction auto-assurantielle par véhicule opérationnel chute fortement en 2022 passant de 143,39 € en 2021 à 41,64 € en 2022.

Ceci s'explique quasi-exclusivement par une hausse des recettes (+100 %) par rapport à l'année 2021, la masse salariale et le montant des dépenses restant eux stables. Le service d'assurance automobile du ministère de l'Intérieur (SAAMI), service à compétence nationale rattaché à la DLPAJ créé par arrêté du 4 septembre 2020, est dédié au traitement des dossiers d'accidents de la circulation et exerce des compétences auparavant dispersées entre la DLPAJ et les SGAMI, ce qui permet une gestion professionnalisée, uniformisée et économe de ces dossiers.

En 2022, le SAAMI a notamment beaucoup progressé dans sa capacité à recouvrer des recettes liées à des accidents corporels (T2, frais médicaux, IFG). La dépense reste maîtrisée d'une part grâce à une analyse solide des responsabilités et d'autre part à une maîtrise des postes de préjudices.

Le coût moyen ne se maintiendra toutefois pas nécessairement en 2023 à un niveau aussi faible, d'une part car le montant des dépenses lié à cette fonction d'assureur peut connaître des fluctuations sensibles (mise en paiement de dossiers à fort enjeu) et d'autre part car le montant des recettes 2022 a intégré une partie de rattrapage d'exercices précédents. La cible 2023 est modifiée afin de tenir compte des pratiques économes du SAAMI.

#### **1.2.4 Coût moyen du refus de concours de la force publique**

Le coût moyen du refus de concours de la force publique augmente passant de 2 181,48 € en 2021 à 2 719,36 € en 2022.

Cette hausse se justifie par celle des indemnisations liées aux refus de concours (+7,48 %) ainsi que par celle du coût des personnels affectés au traitement des demandes de concours de la force publique et de l'indemnisation des refus de concours (+3,45 %). L'année 2022 a vu également le nombre de refus de concours de la force publique baisser (-14,36 %).

L'impact budgétaire des mesures gouvernementales en matière d'expulsions locatives, prises depuis le début de la crise sanitaire, a perduré sur 2022.

Ces mesures ont eu pour effet une forte augmentation des refus opposés aux demandes d'octroi de concours de la force publique, et, en conséquence celle des demandes indemnitaires afférentes, tout en allongeant la durée de la période de responsabilité de l'État.

Les dispositions prévoyant qu'il est sursis à toute mesure d'expulsion non exécutée, à moins que le relogement des intéressés soit assuré dans des conditions suffisantes respectant l'unité et les besoins de la famille, quant à elles, sont toujours en vigueur.

L'abondement du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (de 10 M€) intervenu en novembre 2022 a permis de financer le surcoût lié à ces mesures et de dynamiser la consommation des dépenses de refus de concours de la force publique (RCFP) sur la fin de gestion. Les mois de novembre et décembre 2022 représentent 29,93 % du poids total des dépenses RCFP sur l'année 2022.

Les pôles d'appui juridique « refus de concours de la force publique et de responsabilité de l'État » ont particulièrement soutenu les services (préfectures, DDETS, DDETS PP), par le biais de conseils juridiques au cours de l'année 2022, le niveau est comparable à celui observé en 2021.

## OBJECTIF

### 2 – Améliorer la performance des fonctions supports

## INDICATEUR

### 2.1 – Efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste	%	69	82,1	85	91	90
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,00	2,02	1,99	2,03	1,97
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,52	3,95	6	3,5	6,02

#### Commentaires techniques

#### Commentaires techniques

##### 2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Source des données : MI / DRH / SDRF / bureau du pilotage de la politique de formation.

Mode de calcul : nombre de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année et ayant participé au moins à une action de formation au titre de la prise de poste / nombre total de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année.

##### 2.1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Source des données : MI / services gestionnaires du MI et SIRH.

Mode de calcul : somme des gestionnaires (tous statuts confondus) de chaque direction exprimée en ETP ou à défaut en ETPT / somme des effectifs physiques intégralement gérés compris dans le plafond de d'emploi, non compris les effectifs chargés de la pré-liquidation de la paie et de la gestion des pensions.

##### 2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Source des données : MI / DRH / SDASAP / BCVTPH.

Mode de calcul : total des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6 % rémunérés au 31 décembre de l'année écoulée, complété des unités déductibles liées aux dépenses faites durant l'année écoulée par le ministère de l'intérieur et des outre-mer, en faveur du recrutement, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et auprès des établissements du secteur adapté employant des travailleurs en situation de handicap (ESAT ...) / effectif physique total du ministère rémunéré au 31 décembre de l'année écoulée. Le mode de calcul est fixé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ; il inclut les trois périmètres du ministère (secrétariat général, police nationale et personnels civils de la gendarmerie nationale).

## INDICATEUR

### 2.2 – Efficience informatique et bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre d'heures d'indisponibilité des applications	heure	08h01	17h28	20	9h14	30
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	786	776	776	774	774

#### Commentaires techniques

##### 2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

Source des données : MI / SG/ DNUM

Mode de calcul : L'indicateur « indisponibilité des applications DNUM » est, depuis janvier 2018, calculé selon un « TOP DNUM » correspondant à 32 applications reconnues comme sensibles par la DNUM. Il prend en compte les applications importantes du ministère.

Le taux est calculé à partir des faits marquants (recensement des événements majeurs) qui touchent les systèmes d'information hébergés et exploités à la DNUM. Cet indicateur reflète un état du temps d'indisponibilité subi par tout ou partie des utilisateurs des applications du TOP DNUM.

## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Objectifs et indicateurs de performance

### 2.2.2 Ratio d'efficacité bureautique

Source des données : MI / SG/DNUM.

Mode de calcul : ratio du montant des dépenses informatiques et bureautiques (HT2 et T2 HCAS) ainsi que des frais de télécommunication payés dans l'année pour l'ensemble du ministère sur le nombre de postes fonctionnels. Le ratio d'efficacité bureautique prend en compte les frais de télécommunication et d'impression individuels.

## INDICATEUR

### 2.3 – Efficacité immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	%	28,35	31,07	26,39	30,44	30
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	15,34	16,63	15,53	17,99	15
Ratio SUN / ETPT	m <sup>2</sup> /effectifs adm.	9,20	10,3	10,16	9,1	10
Ratio entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	14,92	24,04	29,93	24,18	18
Ratio entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	12,60	12,61	12,35	13,17	12

#### Commentaires techniques

Taux d'écart calendaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

Ratio SUN / ETPT

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m<sup>2</sup> / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) des programmes / ETPT\* (des mêmes programmes).

Les programmes concernés sont les programmes 216, 354, 176, 152 et 161, auxquels s'ajoutent, depuis 2016, les services centraux de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207) désormais portés au sein du programme 216. A compter de 2021, le ratio inclut les surfaces et ETPT des DDI, désormais portés par le P354.

\* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique.

Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 354, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207) sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216. Concernant le P354, il doit être noté que seul le réseau des préfetures (PNE) dispose de crédits d'investissement en construction budgétaire.

Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m<sup>2</sup>) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 354, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes, y compris les surfaces locatives du P 152).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (programmes 104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (programme 207) sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

## INDICATEUR

## 2.4 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	Non connu	13,9	Non déterminé	30,9	51,6

## Commentaires techniques

Source des données : MI / DEPAFI / SAILMI / SDSPPA

Mode de calcul : le calcul de l'économie achat repose sur la méthodologie de la DAE. Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux », après intervention de l'acheteur. La valorisation des gains achats réalisés sur un marché permet de mesurer la valeur ajoutée d'une démarche achat. En outre, l'économie achat calculée en base annuelle est répartie *pro rata temporis* sur deux années civiles à compter de la date de notification du marché. Si le *pro rata temporis* permet de rapprocher davantage le calcul des économies achats des économies budgétaires, ces deux notions restent bien distinctes.

Les économies d'achats réalisées sur des achats récurrents de fournitures et services (exemples : fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenances des ascenseurs, etc.) sont calculées sur une base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

Pour les cas particuliers des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projets informatiques, mission de conseil, etc.), la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché sera prise en compte en une seule fois l'année de sa notification (en respectant la règle du *pro rata temporis* sur deux années civiles en fonction de la date de notification).

## ANALYSE DES RÉSULTATS

## 2.1.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

En 2022, l'activité de la SDRF est revenue aux niveaux précédents la crise sanitaire.

La SDRF a donc pu reprendre son activité relative à la formation de manière normale tout en bénéficiant des effets de levier des nouvelles modalités mises en place pendant la crise sanitaire, notamment la pérennisation de formations en classes virtuelles permettant de toucher des publics autrefois difficiles à mobiliser du fait de leur éloignement des centres de formation.

Le distanciel en autonomie a également été largement utilisé tout au long de l'année, dès lors que les modalités pédagogiques le permettaient, afin de couvrir un maximum de besoins de formation, dont celles à la prise de poste qui représentaient comme chaque année une priorité de formation majeure de la SDRF.

La cible initialement prévue pour 2022 est donc dépassée, le taux est même très légèrement supérieur aux 90 % initialement envisagés pour 2022 avant le début de la crise sanitaire. La SDRF a finalement réalisé un taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste de 91 % pour 2022.

Les priorités et principales formations à la prise de poste demeurent inchangées dans le cadre du plan triennal en cours :

En ce qui concerne les hauts fonctionnaires, les principales formations à la prise de poste organisées en 2022 ont été :

- le cycle supérieur d'études territoriales de niveau I (CSET I) ;
- la gestion de crise pour les nouveaux préfets ;
- la formation des sous-préfets et correspondants à la relance ;
- la formation des nouveaux secrétaires généraux de préfecture.

En ce qui concerne les personnels administratifs, les principales formations à la prise de poste organisées en 2022 ont été :



**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Objectifs et indicateurs de performance

- dans le cadre de la création des secrétariats généraux communs, celles pour les directeurs et directeurs adjoints des secrétariats généraux communs ainsi que celles pour les chefs de bureaux ressources humaines ;
- celles aux applicatifs Dialogue 2, Lorrain NG, AGDREF ;
- celles des CAIOM, des référents de la communication interministérielle, des chefs de SIDPC, des contrôleurs de gestion ;
- celles pour les nouveaux agents de catégories A, B et C ;
- celles relatives aux finances publiques, au contrôle de légalité ;
- celles à destination des agents de services « étrangers ».

En ce qui concerne les personnels techniques et spécialisés, les principales formations à la prise de poste organisées en 2022 ont été :

- le cursus de formation initiale des ingénieurs SIC et des contrôleurs des services techniques ;
- les formations à la prise de poste des assistants des services sociaux, assistants et conseillers de prévention, des responsables et des assistants locaux de la sécurité des systèmes d'information (ALSSI et RSSI).

Par ailleurs, l'effort d'internalisation des formations à la prise de poste s'est poursuivi. La réduction des coûts induite par l'internalisation permet notamment d'assurer plus facilement la prise en charge des nouvelles formations à la prise de poste.

### 2.1.2 Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

L'exécution du ratio pour l'année 2022 est de 2,03 %. Ce ratio est quasiment sur cible (+0,04 points). Cette légère tendance haussière s'explique par une augmentation des effectifs gérants de la DRH (+17) et dans une moindre mesure de la DRCPN (+7) cumulé à une diminution significative des effectifs gérés de la DRH (-2 109) et dans une moindre mesure de la DRCPN (-93).

### 2.1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Depuis 2021, en dépit d'une politique volontariste en faveur du recrutement et de l'insertion des personnes en situation de handicap, le taux d'emploi du ministère de l'intérieur et des outre-mer est inférieur au seuil des 6 % prévu par la loi.

Cette diminution s'explique par une révision de la prise en compte par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), comme BOE, des personnels actifs de la police nationale déclarés temporairement inaptes à leurs fonctions par la médecine statutaire. Il est également dû à la pyramide des âges, avec une augmentation du nombre d'agents en situation de handicap qui sont partis à la retraite.

6 750 BOE ont ainsi été recensés dans le cadre de la déclaration annuelle de 2022, représentant un taux d'emploi de 3,50 %.

## 2.2 Efficience informatique et bureautique

### 2.2.1 Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

En 2022, le seuil cible de l'indisponibilité moyenne des applications du TOP DNUM a été abaissé. Le résultat annuel atteint 9h14, en baisse sensible par rapport à 2021 (17h28) Cette situation satisfaisante en moyenne cache malgré tout la situation de 3 applications qui dépassent individuellement 30h d'indisponibilité annuelle.

- PARAFE (près de 60h d'indisponibilité) qui dépassait déjà le seuil en 2021 et en 2020 et qui a malgré tout fait l'objet d'un plan d'action spécifique en 2022
- SCHENGEN – NSIS2 (environ 34h d'indisponibilité)
- SIV (environ 32h d'indisponibilité)

Un plan d'action est en cours de construction et sera suivi tout au long de l'année 2023. Les applications PARAFE et SCHENGEN-NSIS2 participent à la chaîne opérationnelle du passage aux frontières en particulier dans les aéroports.

Le plan d'action concernant ces 2 applications fixera des échéances d'amélioration forte avant la coupe de monde de rugby qui débutera en septembre 2023.

### 2.2.2 Ratio d'efficacité bureautique

Le ratio d'efficacité bureautique constaté en 2022 est légèrement inférieur à la prévision du PAP pour 2022 (-2 € par poste). Même si cette évolution est moins flagrante qu'en 2021 (-10 €), elle continue tout de même sa tendance baissière. Cette tendance s'explique par un « retour à la normale » après les dépenses exceptionnelles consenties lors de la crise sanitaire et l'accroissement des besoins numériques (NOEMI, visio conférences, etc.).

### 2.3 Efficacité immobilière

Les effets de la crise sanitaire, auxquels s'ajoutent désormais ceux de la hausse des matériaux et de l'inflation en lien avec la guerre en Ukraine, continuent de peser fortement sur les projets immobiliers en cours, dans toutes leurs composantes, qu'il s'agisse de glissements des délais de réalisation ou de surcoûts induits. Les indicateurs de suivi des opérations (taux d'écarts calendaire et budgétaire agrégés) pour l'exécution 2022 s'établissent au-dessus de leurs cibles respectives de référence, établies antérieurement.

A cet égard, il convient de noter, qu'afin d'intégrer ces impondérables, les cibles calendaires et budgétaires ont été sensiblement revalorisées lors du PAP 2023.

#### 2.3.1 Taux d'écart calendaire agrégé

Comme indiqué lors du PAP 2021, l'impact de la crise sanitaire (notamment les 3 mois d'arrêt en moyenne pour les opérations en cours de chantier lors du confinement de 2020) continuera de peser mécaniquement sur cet indicateur jusqu'à 2025.

Dans le détail, ce sont 20 opérations sur les 37 en cours qui présentent un dépassement de délai. Au-delà de l'incidence quasi-systématique de la crise sanitaire, les autres causes se répartissent en 5 aléas de chantier dont 2 dus à de l'amiante, 5 appels d'offres infructueux (dont augmentation matières premières), 4 intégrations de prestations complémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage et 4 reports pour indisponibilité de financement.

#### 2.3.2 Taux d'écart budgétaire agrégé

L'attention soutenue du ministère à la maîtrise des coûts a permis de limiter la dérive budgétaire par rapport à la dérive calendaire. Il peut être noté à cet égard une relative stabilité du taux depuis 2020.

Sur les 37 opérations en cours, 25 présentent des écarts de coût. Outre les impacts des crises sanitaire et ukrainienne (appels d'offres infructueux), les principales causes relèvent d'aléas de chantier ou de résultats de diagnostics complémentaires, de prestations complémentaires à la demande du maître d'ouvrage, qu'il s'agisse d'évolutions des besoins du fait de reports de financements ou intégrant des prestations apparues pertinentes dans le cadre de marchés de conception-réalisation.

#### 2.3.3 Ratio SUN / ETPT

Les ratios affichés demeurent dans une épure stable. Si les effectifs, notamment des forces de sécurité, augmentent régulièrement ces dernières années, les travaux de fiabilisation des surfaces menés conjointement avec la DIE ont conduit parallèlement à une réévaluation de la SUN comme de la SUB.

#### 2.3.4 Ratio entretien lourd / SUB

La dynamique, résultant de la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves, continue de se traduire dans l'évolution à la hausse de ce ratio.

#### 2.3.5 Ratio entretien courant / SUB

Cet indicateur se stabilise au-dessus de la cible. Il concrétise la stratégie ministérielle visant à assurer un niveau d'entretien courant à un niveau adéquat couplé à la volonté de rattrapage planifié des sous-investissements antérieurs.

#### **2.4 Efficience de la fonction achat**

Les économies achats 2022 ne sont pas consolidées compte tenu du calendrier de clôture pour la saisie des économies achat prévu par la DAE. Le chiffre définitif sera communiqué au ministère de l'Intérieur au premier semestre 2023.

Le résultat des économies achat pour l'année 2022 est en hausse par rapport à l'année précédente (2021) qui était de 13,9 M€ du fait notamment du travail de formation de l'outil achat de l'État (APPACH).

## Présentation des crédits

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>						
01 – État-major et services centraux	595 607 963 605 430 336	54 967 998 68 978 774	3 302 295	274 715	<b>650 575 961</b> <b>677 986 120</b>	652 565 961
03 – Numérique		238 950 465 393 487 842	57 524 637 68 931 677	380 400	<b>296 475 102</b> <b>462 799 918</b>	314 575 791
04 – Action sociale et formation	56 337	69 875 173 60 903 528	133 590	1 720 026	<b>69 875 173</b> <b>62 813 480</b>	71 917 223
05 – Affaires immobilières		86 786 724 228 599 267	18 382 639 34 753 768		<b>105 169 363</b> <b>263 353 035</b>	105 169 363
06 – Affaires juridiques et contentieuses		87 934 039 101 098 427	134 532	180	<b>87 934 039</b> <b>101 233 139</b>	87 934 039
07 – Cultes et laïcité		786 080		2 109 848 1 389 066	<b>2 109 848</b> <b>2 175 146</b>	2 109 848
08 – Immigration, asile et intégration	41 226 709 38 868 705				<b>41 226 709</b> <b>38 868 705</b>	41 226 709
09 – Sécurité et éducation routières	127 304 937 129 766 052				<b>127 304 937</b> <b>129 766 052</b>	127 304 937
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		270 000 1 220 318		69 118 869 73 510 682	<b>69 388 869</b> <b>74 731 000</b>	69 388 869
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>764 139 609</b>	<b>538 784 399</b>	<b>75 907 276</b>	<b>71 228 717</b>	<b>1 450 060 001</b>	<b>1 472 192 740</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+986 740		+21 601 371 (hors titre 2)		+22 588 111	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+12 144 557		+435 543 563 (hors titre 2)		+447 688 120	
Total des AE ouvertes	777 270 906		1 143 065 326 (hors titre 2)		1 920 336 232	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>774 121 430</b>	<b>855 074 236</b>	<b>107 255 862</b>	<b>77 275 068</b>	<b>1 813 726 596</b>	

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> <i>Consommation 2022</i>						
01 – État-major et services centraux	595 607 963 605 430 336	54 007 478 62 549 762	2 861 163	274 715	<b>649 615 441</b> <b>671 115 977</b>	651 605 441
03 – Numérique		214 149 048 314 235 196	59 622 452 62 194 985	380 400	<b>273 771 500</b> <b>376 810 581</b>	291 872 189
04 – Action sociale et formation	56 337	70 651 700 57 644 933	109 099	1 721 328	<b>70 651 700</b> <b>59 531 697</b>	72 693 750
05 – Affaires immobilières		125 642 352 150 951 335	38 905 825 9 778 844		<b>164 548 177</b> <b>160 730 179</b>	164 548 177
06 – Affaires juridiques et contentieuses		87 973 042 101 260 542		180	<b>87 973 042</b> <b>101 260 722</b>	87 973 042
07 – Cultes et laïcité		729 233		2 109 848 1 404 066	<b>2 109 848</b> <b>2 133 299</b>	2 109 848

## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022						
08 – Immigration, asile et intégration	41 226 709 38 868 705				<b>41 226 709</b> <b>38 868 705</b>	41 226 709
09 – Sécurité et éducation routières	127 304 937 129 766 052				<b>127 304 937</b> <b>129 766 052</b>	127 304 937
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		270 000 1 409 938		69 118 869 73 891 575	<b>69 388 869</b> <b>75 301 513</b>	69 388 869
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>764 139 609</b>	<b>552 693 620</b>	<b>98 528 277</b>	<b>71 228 717</b>	<b>1 486 590 223</b>	<b>1 508 722 962</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+986 740		+21 601 371 (hors titre 2)		+22 588 111	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+12 144 557		+229 766 783 (hors titre 2)		+241 911 340	
Total des CP ouverts	777 270 906		973 818 768 (hors titre 2)		1 751 089 674	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>774 121 430</b>	<b>688 780 940</b>	<b>74 944 091</b>	<b>77 672 263</b>	<b>1 615 518 724</b>	

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – État-major et services centraux	584 689 096 592 404 699	51 901 308 45 479 628	3 363 018	554 559	636 590 404	<b>638 602 404</b> <b>641 801 905</b>
03 – Numérique	-807	235 068 365 290 442 288	54 082 579 54 494 727		289 150 944	<b>316 316 510</b> <b>344 936 208</b>
04 – Action sociale et formation	16 385	43 600 429 37 354 882	415 578	1 517 905	43 600 429	<b>45 663 559</b> <b>39 304 751</b>
05 – Affaires immobilières		74 647 685 60 144 703	17 807 070 289 430 882		92 454 755	<b>92 469 134</b> <b>349 575 585</b>
06 – Affaires juridiques et contentieuses	984	88 500 000 95 362 073			88 500 000	<b>88 500 000</b> <b>95 363 057</b>
07 – Cultes et laïcité					0	<b>0</b> <b>0</b>
08 – Immigration, asile et intégration	40 597 056 38 109 183				40 597 056	<b>40 597 056</b> <b>38 109 183</b>
09 – Sécurité et éducation routières	127 846 946 127 152 337				127 846 946	<b>127 846 946</b> <b>127 152 337</b>
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		270 000 1 298 383		65 393 869 69 954 995	65 663 869	<b>65 663 869</b> <b>71 253 379</b>
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>753 133 098</b>	<b>493 987 787</b>	<b>71 889 649</b>	<b>65 393 869</b>	<b>1 384 404 403</b>	<b>1 415 659 478</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>757 682 782</b>	<b>530 081 957</b>	<b>347 704 205</b>	<b>72 027 460</b>		<b>1 707 496 404</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – État-major et services centraux	584 689 096 592 404 699	49 857 915 44 127 463		2 491 371	554 559	634 547 011 639 578 093
03 – Numérique	-807	210 951 595 279 162 053	56 456 715 58 086 501			267 408 310 337 247 748
04 – Action sociale et formation	16 385	43 600 429 36 206 771		908 337	1 517 905	43 600 429 38 649 399
05 – Affaires immobilières		102 653 761 132 293 886	34 520 891 35 819 410			137 174 652 168 113 295
06 – Affaires juridiques et contentieuses	984	88 500 000 94 836 473				88 500 000 94 837 456
07 – Cultes et laïcité					0	0 0
08 – Immigration, asile et intégration	40 597 056 38 109 183					40 597 056 38 109 183
09 – Sécurité et éducation routières	127 846 946 127 152 337					127 846 946 127 152 337
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		270 000 1 086 972		65 155 513 69 229 016		65 425 513 70 315 989
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>753 133 098</b>	<b>495 833 700</b>	<b>90 977 606</b>	<b>65 155 513</b>	<b>1 405 099 917</b>	<b>1 436 354 992</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>757 682 782</b>	<b>587 713 617</b>	<b>97 305 620</b>	<b>71 301 481</b>		<b>1 514 003 500</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	757 682 782	764 139 609	774 121 430	757 682 782	764 139 609	774 121 430
Rémunérations d'activité	453 957 848	458 710 212	465 927 757	453 957 848	458 710 212	465 927 757
Cotisations et contributions sociales	295 391 249	297 247 084	297 834 173	295 391 249	297 247 084	297 834 173
Prestations sociales et allocations diverses	8 333 684	8 182 313	10 359 500	8 333 684	8 182 313	10 359 500
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	530 081 957	538 784 399	855 074 236	587 713 617	552 693 620	688 780 940
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	512 315 018	521 284 399	836 657 406	569 917 481	535 193 620	670 505 467
Subventions pour charges de service public	17 766 939	17 500 000	18 416 830	17 796 136	17 500 000	18 275 473
Titre 5 – Dépenses d'investissement	347 704 205	75 907 276	107 255 862	97 305 620	98 528 277	74 944 091
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	310 480 378	36 078 725	47 939 378	60 413 597	62 422 450	32 465 536
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	37 223 826	39 828 551	59 316 484	36 892 022	36 105 827	42 478 555
Titre 6 – Dépenses d'intervention	72 027 460	71 228 717	77 275 068	71 301 481	71 228 717	77 672 263
Transferts aux ménages	0	0	1 150	0	0	1 150
Transferts aux entreprises	468 821	0	988 868	461 356	0	789 109
Transferts aux collectivités territoriales	25 056 453	26 231 848	30 198 447	25 356 634	26 231 848	29 165 928
Transferts aux autres collectivités	46 502 186	44 996 869	46 086 603	45 483 492	44 996 869	47 716 076
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>1 450 060 001</b>			<b>1 486 590 223</b>	

## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Ouvertures et annulations* en titre 2		+13 131 297			+13 131 297	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+457 144 934			+251 368 154	
<b>Total*</b>	<b>1 707 496 404</b>	<b>1 920 336 232</b>	<b>1 813 726 596</b>	<b>1 514 003 500</b>	<b>1 751 089 674</b>	<b>1 615 518 724</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	940 410	1 020 000	986 740	940 410	1 020 000	986 740
Autres natures de dépenses	35 767 322	21 112 739	21 601 371	35 767 322	21 112 739	21 601 371
<b>Total</b>	<b>36 707 732</b>	<b>22 132 739</b>	<b>22 588 111</b>	<b>36 707 732</b>	<b>22 132 739</b>	<b>22 588 111</b>

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		145 281		145 281				
03/2022		103 982		103 982				
04/2022		17 628		17 628				
05/2022		156 299		156 299				
06/2022		66 435		66 435				
07/2022	910 757	155 491	910 757	155 491				
08/2022		96 509		96 509				
09/2022		212 266		212 266				
10/2022		906 102		906 102				
11/2022		123 911		123 911				
12/2022		1 226 258		1 226 258				
01/2023		56 789		56 789				
<b>Total</b>	<b>910 757</b>	<b>3 266 948</b>	<b>910 757</b>	<b>3 266 948</b>				

## ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		1 500 000		1 500 000				
03/2022		4 291 764		4 291 764				
04/2022		4 712 031		4 712 031				
05/2022	32 616	3 898 968	32 616	3 898 968				
06/2022	43 367	400 064	43 367	400 064				
07/2022		1 500 000		1 500 000				
08/2022		105 500		105 500				
09/2022		1 926 096		1 926 096				
<b>Total</b>	<b>75 983</b>	<b>18 334 423</b>	<b>75 983</b>	<b>18 334 423</b>				

## ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	5 481 645		5 481 645					
06/12/2022	3 983 493		3 983 493					
<b>Total</b>	<b>9 465 138</b>		<b>9 465 138</b>					

## ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/01/2022		68 557 543						
<b>Total</b>		<b>68 557 543</b>						

## ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		282 236		282 236				
<b>Total</b>		<b>282 236</b>		<b>282 236</b>				



**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

**ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
18/02/2022		14 427 059		33 908 184				
<b>Total</b>		<b>14 427 059</b>		<b>33 908 184</b>				

**DÉCRETS D'AVANCE**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						16 722 657		16 722 657
<b>Total</b>						<b>16 722 657</b>		<b>16 722 657</b>

**DÉCRETS DE TRANSFERT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2022		198 470 000		195 700 000				
27/06/2022	87 495		87 495			2 373 553		3 329 366
24/11/2022		937 012		937 012				
02/12/2022	157 077	10 197 400	157 077	10 197 400				
<b>Total</b>	<b>244 572</b>	<b>209 604 412</b>	<b>244 572</b>	<b>206 834 412</b>		<b>2 373 553</b>		<b>3 329 366</b>

**DÉCRETS DE VIREMENT**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022	1 183 981	20 439 061	1 183 981	15 817 721				
05/12/2022	1 250 866	1 754 755	1 250 866					137 245
<b>Total</b>	<b>2 434 847</b>	<b>22 193 816</b>	<b>2 434 847</b>	<b>15 817 721</b>				<b>137 245</b>

**LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		154 722 657		16 722 657				
01/12/2022						15 147 950		23 609 159
<b>Total</b>		<b>154 722 657</b>		<b>16 722 657</b>		<b>15 147 950</b>		<b>23 609 159</b>

## ■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>13 131 297</b>	<b>491 389 094</b>	<b>13 131 297</b>	<b>295 166 581</b>		<b>34 244 160</b>		<b>43 798 427</b>

## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

## Justification au premier euro

## Éléments transversaux au programme

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – État-major et services centraux	595 607 963 605 430 336	54 967 998 72 555 784	652 565 961 677 986 120	595 607 963 605 430 336	54 007 478 65 685 640	651 605 441 671 115 977
03 – Numérique		296 475 102 462 799 918	314 575 791 462 799 918		273 771 500 376 810 581	291 872 189 376 810 581
04 – Action sociale et formation	56 337	69 875 173 62 757 143	71 917 223 62 813 480	56 337	70 651 700 59 475 360	72 693 750 59 531 697
05 – Affaires immobilières		105 169 363 263 353 035	105 169 363 263 353 035		164 548 177 160 730 179	164 548 177 160 730 179
06 – Affaires juridiques et contentieuses		87 934 039 101 233 139	87 934 039 101 233 139		87 973 042 101 260 722	87 973 042 101 260 722
07 – Cultes et laïcité		2 109 848 2 175 146	2 109 848 2 175 146		2 109 848 2 133 299	2 109 848 2 133 299
08 – Immigration, asile et intégration	41 226 709 38 868 705		41 226 709 38 868 705	41 226 709 38 868 705		41 226 709 38 868 705
09 – Sécurité et éducation routières	127 304 937 129 766 052		127 304 937 129 766 052	127 304 937 129 766 052		127 304 937 129 766 052
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance		69 388 869 74 731 000	69 388 869 74 731 000		69 388 869 75 301 513	69 388 869 75 301 513
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>764 139 609</b>	<b>685 920 392</b>	<b>1 450 060 001</b>	<b>764 139 609</b>	<b>722 450 614</b>	<b>1 486 590 223</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+13 131 297	+457 144 934	+470 276 231	+13 131 297	+251 368 154	+264 499 451
Total des crédits ouverts	777 270 906	1 143 065 326	1 920 336 232	777 270 906	973 818 768	1 751 089 674
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>774 121 430</b>	<b>1 039 605 166</b>	<b>1 813 726 596</b>	<b>774 121 430</b>	<b>841 397 294</b>	<b>1 615 518 724</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+3 149 476	+103 460 160	+106 609 636	+3 149 476	+132 421 474	+135 570 950

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	763 629 609	689 254 392	1 452 884 001	763 629 609	725 784 614	1 489 414 223
Amendements	+510 000	-3 334 000	-2 824 000	+510 000	-3 334 000	-2 824 000
<b>LFI</b>	<b>764 139 609</b>	<b>685 920 392</b>	<b>1 450 060 001</b>	<b>764 139 609</b>	<b>722 450 614</b>	<b>1 486 590 223</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires intervenus en 2022 sont détaillés ci-après :

### 1. Décrets de transfert et de virement :

Le décret de virement n° 2022-935 du 27 juin 2022 est venu augmenter les crédits de hors-titre 2 à hauteur de +20 439 061 € en AE et +15 817 721 € en CP :

- +5 013 548,63 € en AE et +392 208,36 € en CP en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » destinés au financement de la prise à bail au profit de la DGSI (loyers) ;
- +202 504,36 € en AE et CP en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » destinés au financement de la prise à bail au profit de la DGSI (charges et taxes) ;
- +2 500 € en AE et CP en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » destinés au financement d' ETP affecté au sein du CNSJ) ;
- +309 278,93 € en AE et CP en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » destinés au financement des licences Windows utilisateurs et serveurs dans le cadre des accords Microsoft ;
- +6 041 000 € en AE et CP en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » destinés au financement du système d'information des fourrières ;
- +1 200 000 € en AE et CP en provenance du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » destinés au financement de prestations numériques ;
- +4 000 000 € en AE et CP en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » destinés au financement des projets liés aux élections (pour les projets e-démocratie et SI et Système d'Information Élections 2) ;
- +18 391 € en AE et CP en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » destinés au financement du site d'hébergement Élections ;
- +3 651 838 € en AE et CP en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » destinés au financement de licences Microsoft.

Le décret de transfert n° 2022-935 du 27 juin 2022 est venu diminuer les crédits de hors-titre 2 à hauteur de 2 373 553 € en AE et 3 329 366 € en CP :

- +24 732 € en AE et CP en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » dans le cadre de la convention ODIINUC (optimisation des Données et informations d'Intérêt Nucléaire) ;
- +37 750 € en AE et CP en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » dans le cadre de la convention ODIINUC (optimisation des Données et informations d'Intérêt Nucléaire) ;
- +25 322 € en AE et CP en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » dans le cadre de l'offre de service visioconférence ;
- +25 322 € en AE et CP en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » dans le cadre de l'offre de service visioconférence ;
- +25 322 € en AE et CP en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » dans le cadre de l'offre de service visioconférence ;
- +25 322 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » dans le cadre de l'offre de service visioconférence ;

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

- +21 202 € en AE et CP en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » destinés au financement de l'hébergement par le Ministère de l'Intérieur ;
- +4 250 € en AE et CP en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » destinés au financement de l'hébergement-exploitation du SI PHILAE par le ministère de l'intérieur ;
- +1 417 € en AE et CP en provenance du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » destinés au financement de l'hébergement-exploitation du SI PHILAE par le ministère de l'intérieur ;
- +7 800 € en AE et CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'horodatage (signature électronique) ;
- +2 667 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de l'horodatage (signature électronique) ;
- +2 668 € en AE et CP en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » destinés au financement du service d'horodatage qualifié RGS (référentiel général de sécurité) / eIDAS (règlement européen sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques) proposé en mode SaaS (Software as a Service) ;
- +1 459 800 € en AE et CP en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de terminaux connectés ;
- +72 200 € en AE et CP en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de terminaux connectés ;
- +69 400 € en AE et CP en provenance du programme 178 « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de terminaux connectés ;
- +243 500 € en AE et CP en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de terminaux connectés ;
- +53 500 € en AE et CP en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de terminaux connectés ;
- +1 000 € en AE et CP en provenance du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de terminaux connectés ;
- +29 694 € en AE et CP en provenance du programme 349 « Transformation publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destinés au financement du fonds pour la transformation de l'action publique ;
- -16 320 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public » de la mission « Gestion des finances publiques » destinés au financement de la prestation Imprim'FIP (mutualisation des fonctions support) dans le cadre de la mutualisation des fonctions support ;
- -23 889 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés à la contribution à la « marque Employeur pour la fonction publique » ;
- -50 666 € en AE et CP à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » de la mission « Action extérieure de l'État » et destinés au financement de l'alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH) ;
- -156 891 € en AE et CP à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de logiciel de téléphonie audio et vidéo (web conférence) ;
- -128 607 € en AE et CP à destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement d'outils collaboratifs (GISEH, alfrsco et lime survey) ;
- -696 164 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de prestations du Réseau interministériel de l'État (RIE) des sites mutualisés, et des services associés ;

- -2 920 000 € en AE et -3 875 813 en CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de prestations du Réseau interministériel de l'État (RIE) des sites mutualisés, et des services associés ;
- -32 000 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement du système d'information des assistants sociaux (SISS) ;
- -185 380 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de prestations de services informatiques interministérielles (financement d'un marché de support de logiciel libre) ;
- -285 017 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement du projet démarches simplifiées (DS) visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
- -11 487 € en AE et CP à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destinés au financement de la formation des ingénieurs appartenant au corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication (ISIC).

Par ailleurs, le décret de transfert 2022-1464 du 24 novembre 2022 est venu augmenter les crédits du hors-titre 2 à hauteur de +937 012 € en AE et CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » destinés à l'installation (consommation électrique) du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Une deuxième vague de transferts est venue augmenter les crédits hors-titre 2 à hauteur de +10 197 400 € en AE et en CP (décret de transfert n° 2022-1512 du 2 décembre 2022) :

- +10 000 000 € en AE et CP en provenance du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Cohésion des territoires » destinés au financement des surcoûts en termes d'indemnisation pour refus de concours de la force publique ;
- +255 000 € en AE et CP en provenance du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » de la mission « Cohésion des territoires » destinés au remboursement des dépenses avancées par le ministère de l'intérieur (Projet Exploc) ;
- -57 600 € en AE et CP à destination du programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » destinés au financement la plateforme MENTOR.

**Les modifications intervenues sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » s'agissant des crédits de titre 2 et des emplois sont les suivantes :**

Le décret de transfert n° 2022-934 du 27 juin 2022 est venu augmenter les crédits de titre 2 et les emplois du programme à hauteur de 87 495 € (dont 14 222 € de CAS Pensions) et de 1 ETPT en provenance du programme 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » destiné au financement d'un emploi de conseiller au sein de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés.

Une deuxième vague de transferts est venue augmenter les crédits de titre 2 et les emplois du programme à hauteur de +157 077 € dont 16 560 € de CAS Pensions en AE et en CP (décret de transfert n° 2022-1512 du 2 décembre 2022) dont :

- +97 077 € en AE et CP dont 16 560 € de CAS Pensions en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », destiné au financement d'un emploi de secrétaire général de la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) ;
- +60 000 € en AE et CP, en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » destinés au financement du défi « Open collectivités » à destination des Entrepreneurs d'intérêt général (EIG).

Le décret de virement n° 2022-935 du 27 juin 2022 est venu augmenter les crédits de titre 2 du programme à hauteur de 1 183 981 € (dont 476 168 € de CAS Pensions) :

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

- +1 031 908 € dont 414 396 € de CAS Pensions en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale » au titre du financement de huit personnels et de la masse salariale associée au profit de la direction des affaires européennes et internationales ;
- +152 784 € dont 44 596 € de CAS Pensions en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale » au titre du financement de quatre personnels et de la masse salariale associée dans le cadre du déploiement de l'équipe Réseau radio du futur ;
- +170 382 € dont 52 320 € de CAS Pensions en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale » au titre du financement de deux effectifs et de la masse salariale associée dans le cadre du renforcement de la sécurité numérique du service du haut fonctionnaire de défense ;
- +45 950 € dont 14 724 € de CAS Pensions en provenance du programme 176 « Police nationale » au titre du financement d'un emploi pour le recrutement d'un conducteur au secrétariat général du ministère de l'intérieur ;
- +80 573 € dont 17 352 € de CAS Pensions en provenance du programme 176 « Police nationale » au titre du financement d'un emploi affecté à la coordination nationale pour la sécurité des Jeux et des grands événements sportifs ;
- +180 035 € dont 60 427 € de CAS Pensions en provenance du programme 354 « Administration territoriale » au titre du regroupement de l'ensemble des formateurs internes à temps plein sur le P216 avant leur dé-métropolisation;
- -87 100 € dont 11 500 € de CAS Pensions à destination du programme 161 « Sécurité civile » au titre du financement de deux emplois à temps plein au profit de la direction du numérique pendant huit mois (sirènes SAIP) ;
- -390 551 € dont 116 147 € de CAS Pensions à destination du programme 354 « Administration territoriale » au titre du financement de la rémunération des agents du pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité de janvier à mars 2022 (rétro-transfert du fait d'un décalage dans la reprise en paye effective de ces agents transférés en PLF 2022).

Le décret de virement n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 est venu augmenter les crédits de hors-titre 2 de 1 754 755 € d'AE et ceux de titre 2 du programme à hauteur de 1 250 866 € (dont 346 661 € de CAS Pensions) :

- +208 908 € dont 60 550 € de CAS Pensions en provenance du programme 176 « Police nationale » au titre du financement d'effectifs au sein de l'IHEMI ;
- +435 624 € dont 119 792 € de CAS Pensions en provenance du programme 354 « Administration territoriale » au titre du remboursement d'agents relevant du P354 et imputés par erreur sur le P216 ;
- +180 000 € en provenance du programme 354 « Administration territoriale » au titre du remboursement d'une rupture conventionnelle ;
- -180 035 € dont 60 427 € de CAS Pensions à destination du programme 354 « Administration territoriale » au titre d'un remboursement du P216 pour les FITP finalement non repris en paye dès 2022 sur le P216;
- +606 369 € dont 226 746 € de CAS Pensions en provenance du programme 176 « Police nationale » au titre du financement de postes de policiers et agents portés par le P176 et imputés par erreur sur le P216.

Enfin, l'arrêté du 25 octobre 2022 portant répartition de crédits a ouvert des crédits à hauteur de 5 481 645 € et l'arrêté du 6 décembre 2022 portant répartition des crédits a ouvert des crédits à hauteur de 3 983 493 € sur le programme 216 au titre du financement de différentes mesures interministérielles.

## 2. Arrêtés de reports de crédits :

Les reports de crédits de fonds de concours se sont élevés à 282 236 € en AE et en CP.

Sans les fonds de concours, le volume des reports s'établit à hauteur de 82,9 M€ en AE et 33,9 M€ en CP.

Les reports des autorisations d'engagement affectées non engagées se sont élevées à 68 557 543,32 €.

Les autres crédits reportés se sont élevés à 14 427 059 € en AE et à 33 908 184 € en CP :

### En AE :

- le report de 4 000 000 € en AE pour le BOP CIPD correspond aux AE perçues en dégel de MER et ouvertes en LFR fin novembre 2021 afin de financer le plan de vidéoprotection déployé sur le territoire de Marseille suite aux annonces du Président de la République à l'été 2021. Les crédits ont couvert les engagements liés aux subventions d'investissement versées selon un cadencement pluriannuel dans le cadre du programme « vidéoprotection et sécurisation des sites sensibles » ;
- le report de 6 200 000 € en AE pour le BOP CPTR- UO CAIM pour assurer l'engagement reporté du bail de Lognes : le renouvellement du bail de Lognes, programmé en 2021, mais dont la mise en œuvre a été contrariée par les aléas résultant de négociations entre l'administration du Domaine et le bailleur, a été réalisé au premier trimestre 2022 ;
- le report de 2 646 112 € en AE pour le BOP CPTR – UO CFSC portant le fonctionnement des services, compte tenu de la perception tardive des DV DT liés au remboursement des avances COVID réalisées en 2020 et 2021, et fonds de concours et des attributions de produits non fléchées perçus tardivement ;
- le report de 1 500 000 € en AE pour le BOP CPRH – UO CREH correspondant aux crédits qui n'ont pu être engagés sur l'UO 0216-CPRH-CREH avant les dates de fin de gestion 2021. Ce report a permis de couvrir les AE à engager en 2022 au titre de la mise à disposition auprès du ministère de l'intérieur des personnels BSPP dans le cadre de la convention en cours de renouvellement.

#### En CP :

- le report de 28 140 426 € en CP pour le BOP CNUM correspondant aux CP n'ayant pu être consommés du plan de relance 363 transférés sur le P216 en 2021 pour les projets SI européens (6 000 000 € en CP) et RRF (22 422 622 € en CP). S'agissant de RRF, le report de CP a été sollicité compte tenu du décalage du calendrier de signature du marché portant déploiement du projet Réseau Radio du Futur (RRF) dû à plusieurs éléments conjugués : les interrogations de la mission d'inspection et le besoin d'objectiver certaines prévisions ont conduit à surseoir provisoirement à la notification de l'accord-cadre RRF dans l'attente de la première restitution de la mission. Les crédits ont permis de couvrir les paiements générés par les engagements liés aux opérations d'investissement programmées selon un cadencement pluriannuel ;
- le report de 5 000 000 € en CP pour le BOP CIPD correspondant aux CP perçues en dégel de MER et ouvertes en LFR fin novembre 2021 afin de financer le plan de vidéoprotection déployé sur le territoire de Marseille suite aux annonces du Président de la République à l'été 2021. Les crédits ont permis de couvrir les paiements générés par les engagements liés aux subventions d'investissement versées selon un cadencement pluriannuel dans le cadre du programme « vidéoprotection et sécurisation des sites sensibles » ;
- 767 758 € CP pour le BOP SGAMI pour couvrir l'annuité 2022 du RAP global des SGAMI

#### 3. Loi de finances rectificative :

Dans le cadre de la LFR du 16 août 2022, des crédits ont été ouverts pour 154,7 M€ en AE et 16,7 M€. Cette majoration des AE tient notamment compte :

Les crédits en hors titre 2 ont été majorés dans le cadre de la LFR du 16 août 2022 de 135,75 M€ d'AE pour :

- du renouvellement du bail de lumière pour la période 2024-2027 à hauteur de 125 M€. La couverture en CP s'élèvera à 31,25 M€ par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.
- de l'engagement du marché gros électricité 2023 : le solde restant de la LFR (soit 10,75 M€) a pu compléter l'enveloppe initialement prévue (5,35 M€) pour l'engagement du marché gros électricité 2023.

En effet, le marché « gros électricité » 2023 notifié par la DAE au fournisseur EDF s'élève à 16,1 M€ et traduit l'impact de la crise du marché de l'énergie. Il est prévu une couverture en CP de ce marché à hauteur de 14,75 M€ en 2023 et 1,35 M€ en 2024.



Dans le cadre de la LFR du 01 décembre 2022, 15,14 M€ en AE et 23,6 M€ en CP ont été annulés.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

La liste des fonds de concours et des attributions de produits et les montants rattachés au programme 216-CPPI en 2021 et 2022 est la suivante :

Pour le HT2 :

- la valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'État : 1 750 015,31 € en AE et 1 567 462 € en CP ;
- produit des cessions de biens mobiliers 202 395,72 € en AE et 299 545,00 € en CP ;
- recettes provenant des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exemption de la direction générale de la police nationale, la direction générale de la gendarmerie nationale et la direction générale de la sécurité civile 11 614 191,69 € en AE et 1 376 240,00 € en CP ;
- produits des redevances domaniales versées par de tiers occupant des immeubles du ministère de l'intérieur ; 568,00 € en CP ;
- participation de la commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur 7 162,74 € en AE ;
- participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique au financement des actions menées par le ministre de l'intérieur 2 144 457,89 € en AE et 72 402,13 € en CP ;
- participation contractuelle au financement de divers travaux d'équipement 5 720 794,14 € en AE et 2 433 317,73 € en CP ;
- contribution des services départementaux d'incendie et de secours et d'autre partenaires aux frais de fonctionnement de l'infrastructure partagée des transmissions supportant le service Antares : 14 328 304,00 € en AE et 15 828 703,00 € en CP.

Pour le T2 :

- sommes versées par le comité des finances locales destinées à couvrir les frais de fonctionnement de ce comité : 910 756,90 € en AE/CP ;
- participation de la commission européenne à des projets initiés par l'administration centrale du ministère de l'intérieur : 75 983,44 € en AE/CP.

Par rapport à 2021, les attributions de produits sont en baisse de -71 %. Cette baisse est principalement portée par les crédits HT2 sur la rémunération des prestations fournies par les directions de l'administration centrale, à l'exception de la DGPN, la DGGN et la DGSCGC (hors titre 2) (-88 %).

## RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 820 698	26 962 473	30 783 171	3 820 698	28 423 682	32 244 380
Surgels	0	16 722 657	16 722 657	0	16 722 657	16 722 657
Dégels	0	0	0	0	0	0

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-16 722 657	-16 722 657	0	-16 722 657	-16 722 657
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>3 820 698</b>	<b>26 962 473</b>	<b>30 783 171</b>	<b>3 820 698</b>	<b>28 423 682</b>	<b>32 244 380</b>

Concernant le HT2, une partie des crédits de la MER a été annulée, en mars 2022, pour un montant de 16,7 M€ en AE et en CP en vue de permettre le financement des mesures liées à la crise ukrainienne.

Dans le cadre de la LFR du 16 août 2022, des crédits ont été ouverts pour 154,7 M€ en AE et 16,7 M€ en CP, afin d'une part de reconstituer les marges en gestion (16,7 M€ AE et CP) et de financer, d'autre part, le renouvellement du bail du site de Lumière (138 M€ en AE).

Dans le cadre de la LFR du 01 décembre 2022, 15,14 M€ en AE et 23,6 M€ en CP ont été annulés. Le solde ouvert sur le programme a permis notamment le financement du surcroît d'inflation.

Pour le T2, la réserve de précaution a été dégelée, soit 3,8 M€ CAS compris dont 2,7 M€ HCAS afin de sécuriser l'atterrissage du programme en fin d'année.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

### EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021	Réalisation 2021	LFI + LFR 2022	Transferts de gestion 2022	Réalisation 2022	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1160 – Hauts fonctionnaires	+1,00	495,55	446,29	0,00	487,17	+40,88
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	1 609,79	1 485,10	+2,00	1 892,33	+405,23
1175 – Personnels administratifs cat B	+1,00	1 282,92	1 281,24	0,00	1 396,43	+115,19
1176 – Personnels administratifs cat C	+2,00	2 014,38	2 414,88	0,00	2 182,51	-232,37
1162 – Personnels techniques	+2,00	3 182,42	2 467,55	0,00	2 211,56	-255,99
1163 – Personnels des cultes	0,00	1 214,69	1 191,95	0,00	1 195,09	+3,14
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	206,23	249,00	0,00	191,98	-57,02
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	31,38	33,77	0,00	26,63	-7,14
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	22,52	33,10	0,00	21,30	-11,80
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	14,26	22,00	0,00	13,64	-8,36
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	39,99	42,00	0,00	37,47	-4,53
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	11,84	28,00	0,00	10,68	-17,32
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	93,42	96,00	0,00	94,29	-1,71
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	-5,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	0,00	1 344,30	1 332,56	0,00	1 347,09	+14,53

## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
<b>Total</b>	<b>+6,00</b>	<b>11 563,69</b>	<b>11 128,44</b>	<b>+2,00</b>	<b>11 108,17</b>	<b>-22,27</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1160 – Hauts fonctionnaires	0,00	+2,00	-10,34	+0,96	+4,16	-3,20
1174 – Personnels administratifs cat A	0,00	+23,00	+274,42	-16,88	-11,22	-5,66
1175 – Personnels administratifs cat B	0,00	+1,00	+105,14	+8,37	+23,57	-15,20
1176 – Personnels administratifs cat C	0,00	+3,00	+269,92	-102,79	-85,19	-17,60
1162 – Personnels techniques	0,00	+1,00	-890,98	-78,88	+7,30	-86,18
1163 – Personnels des cultes	0,00	0,00	+0,13	-19,73	-2,42	-17,31
1165 – Ouvriers d'Etat	0,00	0,00	+5,90	-20,15	-8,18	-11,97
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0,00	0,00	-1,75	-3,00	-1,58	-1,42
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0,00	0,00	-0,72	-0,50	+1,00	-1,50
1177 – Officiers de gendarmerie	0,00	0,00	-1,37	+0,75	+1,83	-1,08
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	+0,23	-2,75	-1,42	-1,33
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	0,00	0,00	+0,34	-1,50	-0,58	-0,92
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0,00	0,00	-0,06	+0,93	-0,16	+1,09
1172 – Volontaires (gendarmes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	0,00	0,00	+17,69	-14,90	+7,98	-22,88
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>+30,00</b>	<b>-231,45</b>	<b>-250,07</b>	<b>-64,91</b>	<b>-185,16</b>

La consommation du plafond d'emplois est de 11 108,17 ETPT contre 11 563,69 ETPT en 2021, soit une évolution de -455,52 ETPT.

Cette diminution tient compte de l'impact des schémas d'emplois 2021 et 2022 (-250,07), du solde des transferts (+30 ETPT) et d'une correction technique de -231,45 ETPT. Cette dernière s'explique essentiellement par le retraitement d'une partie des agents contractuels de catégorie A, B et C exécutés au sein de la catégorie des personnels techniques alors qu'ils relèvent des catégories des personnels administratifs A, B et C, d'une part, et d'autre part, par les apprentis qui ne consomment plus de l' ETPT à compter de 2022 alors qu'ils sont comptabilisés dans l'exécution 2021. La correction technique comprend également 46 ETPT (personnels administratifs de catégorie A) en provenances des programmes 176 « Police nationale » et 152 « Gendarmerie nationale » au titre des moyens destinés au renforcement de la lutte contre la radicalisation (40 ETPT) et au titre de la réserve d'ajustement Brexit (6 ETPT).

Les emplois transférés en gestion en interne au ministère de l'Intérieur, en complément de la masse salariale associée, s'élèvent à 11 ETPT, soit 3,5 hauts fonctionnaires, 0,5 agent de catégorie A et 1 personnel technique et 6 officiers de gendarmerie. Quatorze ETPT, en provenance du programme 152 « Gendarmerie nationale », sont destinés à la direction des affaires européennes et internationales du ministère de l'intérieur (8 ETPT), à la constitution de l'équipe du réseau radio du futur (4 ETPT) et au renforcement de la sécurité numérique du service du haut fonctionnaire de défense (2 ETPT). Dix ETPT en provenance du programme 176 concernent le financement d'un emploi pour le recrutement d'un conducteur au secrétariat général du ministère de l'intérieur et d'un emploi affecté à la coordination

nationale pour la sécurité des Jeux et des grands événements sportifs, et la régularisation d'erreurs d'imputation budgétaire d'agents devant être portés par le P176 (8 ETPT). Un transfert vers le programme 161 « Sécurité civile » de -2 ETPT est également intervenu au titre des sirènes SAIP. Enfin, un transfert vers le programme 354 « Administration territoriale de l'État » à hauteur de -11 ETPT concerne la reprise en paie par ce programme des effectifs du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation (-9 ETPT), la régularisation d'erreurs d'imputation budgétaire d'agents devant être portés par le P354 (3 ETPT), et le rétro transfert au titre de la reprise en paye tardive sur le programme 216 des agents du Pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (-5 ETPT)

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	154,50	26,00	6,30	165,30	16,00	6,97	+10,80	-5,00
1174 – Personnels administratifs cat A	627,22	42,71	6,41	641,24	251,00	6,66	+14,02	0,00
1175 – Personnels administratifs cat B	405,97	42,60	6,39	445,83	174,40	7,39	+39,86	-6,00
1176 – Personnels administratifs cat C	826,10	45,90	6,81	828,10	277,00	7,08	+2,00	-56,00
1162 – Personnels techniques	369,80	72,30	6,38	263,30	72,00	7,63	-106,50	-22,00
1163 – Personnels des cultes	105,00	49,00	7,32	86,00	79,00	8,48	-19,00	-10,00
1165 – Ouvriers d'Etat	23,00	17,00	6,30	2,00	0,00	7,75	-21,00	0,00
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	10,00	3,00	6,70	5,00	0,00	3,80	-5,00	0,00
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	3,00	0,00	5,00	1,00	0,00	7,00	-2,00	0,00
1177 – Officiers de gendarmerie	5,00	2,00	8,40	1,00	0,00	3,00	-4,00	0,00
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	8,00	1,00	9,25	4,00	0,00	9,50	-4,00	0,00
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	2,00	0,00	7,50	0,00	0,00	0,00	-2,00	0,00
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	16,00	4,00	7,88	15,00	1,00	6,67	-1,00	0,00
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	121,00	36,50	5,56	120,10	47,00	7,79	-0,90	0,00
<b>Total</b>	<b>2 676,59</b>	<b>342,01</b>		<b>2 577,87</b>	<b>917,40</b>		<b>-98,72</b>	<b>-99,00</b>

Les primo-recrutements comprennent les recrutements par voie de concours ainsi que les arrivées de personnels contractuels dont la durée de contrat est supérieure à un an.

Le volume d'entrées réalisées est supérieur à la prévision (+658 entrées). Cette évolution à la hausse concerne principalement les hauts fonctionnaires, les personnels administratifs de catégorie A et de catégorie C ainsi que les personnels techniques.

Les sorties réalisées sont également supérieures à la prévision (+658 sorties). Cette évolution porte essentiellement sur ces mêmes catégories d'emplois et s'explique en partie par l'augmentation du nombre de départs à la retraite (+142 par rapport à la prévision).

## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

### EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
Administration centrale	4 080,00	4 241,30	+30,00	0,00	-112,70	-91,75	-27,82	-63,93
Services régionaux	4 073,00	3 952,32	0,00	0,00	-95,39	-86,39	-29,79	-56,60
Opérateurs	15,00	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Services départementaux	1 768,00	1 706,46	0,00	0,00	-23,49	-52,20	-4,88	-47,32
Autres	1 192,44	1 195,09	0,00	0,00	+0,13	-19,73	-2,42	-17,31
<b>Total</b>	<b>11 128,44</b>	<b>11 108,17</b>	<b>+30,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-231,45</b>	<b>-250,07</b>	<b>-64,91</b>	<b>-185,16</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-83,00	4 328,64
Services régionaux	-3,00	3 945,37
Opérateurs	0,00	12,30
Services départementaux	-3,00	1 709,49
Autres	-10,00	1 195,00
<b>Total</b>	<b>-99,00</b>	<b>11 190,80</b>

#### RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – État-major et services centraux	8 479,44	8 590,42
08 – Immigration, asile et intégration	527,00	534,26
09 – Sécurité et éducation routières	2 122,00	1 983,49
<b>Total</b>	<b>11 128,44</b>	<b>11 108,17</b>
Transferts en gestion		+2,00

La réalisation du plafond d'emplois pour les actions 01 « État-major et services centraux » et 08 « Immigration, asile et intégration » est supérieure à la prévision respectivement à hauteur de +110,98 ETPT et +7,26 ETPT.

Cette évolution à la hausse pour ces actions s'explique notamment par la nécessité de procéder à des recrutements afin de répondre à de nouvelles missions ainsi qu'aux changements de périmètre ministériels (conflit ukrainien, cabinets ministériels supplémentaires).

La réalisation du plafond d'emplois de l'action 09 « Sécurité routière » est inférieure de -138,51 ETPT par rapport à la prévision initiale, s'expliquant comme en 2021 par de moindres recrutements, des entrées plus tardives et des sorties plus précoces que prévues.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
473,00	4,87	2,62

Pour l'année scolaire 2021-2022, le programme 216 a recruté 473 apprentis. En 2022, les apprentis ont représenté en moyenne 366 ETPT sur le programme 216.

Par ces recrutements, qui tiennent compte des objectifs du plan 10 000 jeunes, le ministère de l'intérieur contribue au développement du contrat d'apprentissage qui participe à la politique gouvernementale d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle. Les principales filières d'emplois accueillant les apprentis sont les suivantes : informatique, ressources humaines, management, juridique / affaires publiques, hôtellerie / restauration, analyse thématique, logistique et maintenance, numérique, secrétariat, communication, comptabilité / gestion.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>453 957 848</b>	<b>458 710 212</b>	<b>465 927 757</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>295 391 249</b>	<b>297 247 084</b>	<b>297 834 173</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	220 689 662	223 121 041	221 806 032
– Civils (y.c. ATI)	175 180 355	178 118 508	175 607 884
– Militaires	9 004 803	7 723 795	8 919 410
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	20 504 504	21 278 738	21 278 738
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)	16 000 000	16 000 000	16 000 000
Cotisation employeur au FSPOEIE	2 512 458	2 935 446	2 390 134
Autres cotisations	72 189 130	71 190 597	73 638 007
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>8 333 684</b>	<b>8 182 313</b>	<b>10 359 500</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>757 682 782</b>	<b>764 139 609</b>	<b>774 121 430</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>536 993 120</b>	<b>541 018 568</b>	<b>552 315 398</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>		1 020 000	

L'allocation de retour à l'emploi a bénéficié à 110 personnes pour un montant de 723 590 €. La subvention versée au titre du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est positionnée pour l'ensemble du ministère sur le programme 216 et s'élève au total à 21,28 M€.

Les pensions des ministres des cultes sont traitées dans un dispositif spécifique, distinct de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « pensions » pour les personnels civils (74,60 %) et militaires (126,07 %). Elles s'établissent à 16 M€ en 2022.

L'exécution 2022 est supérieure de 9,98 M€ par rapport aux crédits ouverts en loi de finances initiale. Cette évolution s'explique notamment par le paiement des nouvelles mesures exogènes intervenues en cours de gestion (convergence indemnitaire des A et des B, revalorisation de la catégorie C, bonification de la grille des C, relèvement du traitement minimum, hausse du SMIC...).

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**ÉLÉMENTS SALARIAUX**

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2021 retraitée</b>	<b>541,00</b>
Exécution 2021 hors CAS Pensions	536,99
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	1,55
Débasage de dépenses au profil atypique :	2,45
– GIPA	-0,27
– Indemnisation des jours de CET	-2,32
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	5,04
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-9,67</b>
EAP schéma d'emplois 2021	-2,46
Schéma d'emplois 2022	-7,21
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>6,54</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>9,14</b>
Rebasage de la GIPA	0,41
Variation du point de la fonction publique	7,05
Mesures bas salaires	1,68
<b>GVT solde</b>	<b>-2,05</b>
GVT positif	6,60
GVT négatif	-8,65
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>3,23</b>
Indemnisation des jours de CET	2,68
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	0,55
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>4,13</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,93
Autres variations	2,19
<b>Total</b>	<b>552,32</b>

La ligne « Débasage des dépenses au profil atypique » résulte de :

- la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) (-0,27 M€) ;
- l'indemnisation des jours de CET (-2,32 M€) ;

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, a été versée à 736 agents pour un coût de 0,41 M€

Le montant des mesures bas salaires s'est élevé à 1,68 M€ au bénéfice de 1 625 agents.

Le GVT positif représente une évolution de 1,19 % soit 6,60 M€ de la masse salariale et le GVT négatif -1,57 % soit -8,65 M€ de la masse salariale hors CAS.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » comprend l'indemnisation des jours CET (2,68 M€).

La ligne « autres variations » correspond à la prime teletravail (0,8 M€), le fofait mobilité durable (0,06 M€), l'augmentation du nombre d'apprentis dans la cadre du plan 10 000 (0,81 M€), la rémunération des effectifs recrutés dans le cadre du renforcement des moyens de lutte contre la radicalisation (0,5 M€).

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	119 018	129 637	126 154	105 508	115 083	111 735
1174 – Personnels administratifs cat A	58 485	62 009	60 759	49 453	53 034	51 770
1175 – Personnels administratifs cat B	42 383	41 628	44 799	36 161	35 759	38 553
1176 – Personnels administratifs cat C	37 410	34 606	39 235	31 882	29 541	33 637
1162 – Personnels techniques	27 561	44 402	34 585	22 962	37 995	29 215
1163 – Personnels des cultes	27 354	32 004	31 958	22 544	26 440	26 359
1165 – Ouvriers d'Etat	62 609	44 224	45 403	52 714	37 368	38 287
1166 – Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	80 551	84 576	75 490	69 615	73 668	65 334
1167 – Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	56 248	54 585	40 129	49 705	47 777	33 992
1177 – Officiers de gendarmerie	60 895	75 177	74 053	52 880	66 242	64 645
1178 – Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	50 886	61 664	64 824	43 767	53 468	56 045
1179 – Sous-officiers de gendarmerie	34 205	44 684	46 686	29 563	39 203	40 722
1180 – Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	29 446	37 952	36 883	24 854	32 630	31 510
1173 – Inspecteurs et délégués du permis du conduire	37 381	44 245	47 921	32 115	38 032	41 109

Les coûts sont calculés sur la base des entrées et sorties constatées sur l'année 2021. À l'exception des catégories des ouvriers d'État, corps de conception et de direction et corps de commandement et du corps d'encadrement et d'application, les coûts d'entrée constatés sont en moyenne inférieurs aux coûts de sortie en raison de l'arrivée sur le programme de personnels de grade et d'ancienneté inférieurs à celui des personnels sortants.

A l'exception des coûts d'entrée des hauts fonctionnaires, des coûts d'entrée, sortie et global des personnels techniques, des coûts d'entrée et de sortie des hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement et du corps d'encadrement et d'application, des coûts de sortie et global des officiers et des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, des coûts de sortie des inspecteurs et délégués du permis de conduire, les coûts moyens (entrée, sortie et global) 2022 sont plus élevés que ceux indiqués dans le rapport annuel de performances pour 2021.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						2 658 735	2 658 735
Création d'emplois fonctionnels d'ingénieurs en chef des services techniques du MI	2	A	Ingénieurs des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2022	12	10 674	10 674
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC	5	B, C	Agents et techniciens des systèmes d'information et de communication	01-2022	12	19 508	19 508
Ratios pro-pro des B et C des filières administrative, techniques et sic et sécurité routière	215	B, C	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	296 646	296 646
Resculptage des grilles des C	645	C	Personnels administratifs et techniques et sécurité routière	01-2022	12	771 322	771 322
Bonification 1 an des C	2 727	C	Personnels administratifs, techniques, SIC	01-2022	12	1 560 585	1 560 585



## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Mesures indemnitaires						3 883 537	3 883 537
Indemnité temporaire de mobilité	8	A, B, C	Personnels administratifs, techniques, SIC	01-2022	12	28 000	28 000
Revalorisation de l'IFSE des infirmières	18	A, B	Corps des infirmiers, infirmières	01-2022	12	14 760	14 760
Allocation forfaitaire attribuée aux "maîtres d'apprentissage"	330	A, B	Personnels administratifs et techniques	01-2022	12	82 500	82 500
Convergence indemnitaire des A et B administratifs	2 766	A, B	Personnels administratifs	01-2022	12	3 386 349	3 386 349
Action sociale des personnels des DDI	20 000	A, B, C	Personnels administratifs, techniques, agents contractuels	01-2022	12	371 928	371 928
<b>Total</b>						<b>6 542 272</b>	<b>6 542 272</b>

Au-delà des mesures catégorielles prévues en LFI 2022, le programme 216 a été impacté par la mise en œuvre de la nouvelle grille indiciaire des catégories C effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022, intitulée ici « resculptage des grilles des C » et « bonification d'un an » lors du reclassement des agents dans la nouvelle grille. A été également mise en œuvre une nouvelle indemnité décidée interministériellement d'allocation forfaitaire attribuée aux maîtres d'apprentissage. Enfin le MIOM a bénéficié d'une mesure pour hausser le niveau d'IFSE des personnels administratifs de catégorie A et B, au vu du niveau inférieur constaté au MIOM par rapport au reste de la fonction publique de l'État, soit dans un souhait de convergence indemnitaire.

Par rapport aux mesures prévues en PAP 2022, la mesure intitulée « passage au RIFSEEP des préfets affectés en administration centrale » a été décalée sur 2023 au vu de la réforme de l'encadrement supérieur.

Le programme 216 a déployé deux mesures catégorielles indemnitaires d'attractivité en 2022 avec la mise en place d'une indemnité temporaire de mobilité (ITM), devant permettre de viser des secteurs géographiques particulièrement touchés ainsi que certains postes particulièrement difficiles à pourvoir, de même qu'une mesure d'action sociale en faveur des personnels issus des DDI pour combler les barèmes d'action sociale hétérogènes des personnels issus de ministères différents.

### ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	204 980	29 335 870		<b>29 335 870</b>
Famille, vacances	111 441	3 186 612	243 314	<b>3 429 926</b>
Mutuelles, associations		11 412 729		<b>11 412 729</b>
Prévention / secours		8 283 330		<b>8 283 330</b>
Autres		632 435		<b>632 435</b>
<b>Total</b>		<b>52 850 976</b>	<b>243 314</b>	<b>53 094 290</b>

L'action sociale et l'accompagnement du personnel s'adressent de manière générale aux agents du ministère de l'intérieur et des outre-mer qui relèvent de différents programmes ainsi qu'aux agents retraités et aux enfants des agents. Il en va de même pour les actions d'information de prévention, l'action des réseaux de santé et sécurité au travail. La mise en place de ratios à partir de ces effectifs s'avère donc délicate et ne peut raisonnablement s'envisager sans rapprochement de l'ensemble des acteurs de l'action sociale (tous programmes confondus).

Concernant le programme 216, les crédits relevant du titre 3 sont consacrés à la restauration collective, aux séjours et actions locales au profit des agents et de leurs familles, au fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien, à l'insertion des agents en situation de handicap et aux actions d'information et de prévention. Des subventions sont également accordées aux opérateurs sociaux (associations et fondations) œuvrant pour le compte du ministère dans les différents domaines de l'action sociale. Aucune mutuelle n'est financée sur cette ligne budgétaire.

Les crédits relevant de la rubrique « famille, vacances » reprennent les actions départementales menées à l'initiative des commissions locales d'action sociale. Les effectifs indiqués correspondent au nombre de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'agents en activité, de leurs enfants ou de retraités.

Les crédits identifiés dans la rubrique « prévention/secours » concernent la médecine de prévention et les frais de fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien.

La rubrique « autres » reprend les crédits consacrés à l'accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention, qui concernent l'ensemble des agents du ministère et parfois les retraités.

Enfin, les crédits de titre 5 sont essentiellement destinés à la mise aux normes d'hygiène et de sécurité de l'immobilier social (centres de vacances).

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**Dépenses pluriannuelles****GRANDS PROJETS INFORMATIQUES****FRANCE VISAS**

La modernisation du système de gestion des demandes de visas a pour objet la refonte des applications informatiques de traitement des demandes de visas adressées à la France en dématérialisant l'intégralité du processus d'acquisition des demandes et de délivrance des visas, afin de :

- répondre à l'obsolescence technique du système d'information actuel ;
- simplifier les démarches des usagers ;
- améliorer les conditions de travail et la productivité des agents dans le contexte d'augmentation régulière des demandes de visas (+10 % / an en moyenne) ;
- faciliter le suivi de l'évolution de la réglementation et supprimer les procédures de délivrance manuelle ;
- renforcer la lutte contre la fraude ;
- maîtriser les risques migratoires et sécuritaires ;
- faciliter le pilotage, en dotant l'ensemble des acteurs d'outils de suivi de leur activité ;
- réduire les coûts de fonctionnement (maintenance informatique, archivage).

Le projet France Visas continue de faire face à une extension constante du périmètre initial du projet. A ce jour, la réalisation d'une solution spécifique pour les JO 2024 est embarquée.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 303 et 105 (MEAE)
Zone fonctionnelle principale	Délivrance de visas d'entrée en France

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	27,50	24,90	5,20	4,60	4,58	5,26	7,50	6,40	7,19	6,68	7,25	10,28	29,37	29,37	81,09	81,09
Titre 2	8,00	8,00	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	1,40	4,60	4,60	18,20	18,20
<b>Total</b>	<b>35,50</b>	<b>32,90</b>	<b>6,60</b>	<b>6,00</b>	<b>5,98</b>	<b>6,66</b>	<b>8,90</b>	<b>7,80</b>	<b>8,59</b>	<b>8,08</b>	<b>8,65</b>	<b>11,68</b>	<b>33,97</b>	<b>33,97</b>	<b>99,29</b>	<b>99,29</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,00	99,29	+396,45 %
Durée totale en mois	60	144	+140,00 %

L'évolution du coût du projet depuis son lancement prend en compte à la fois de nouvelles exigences fonctionnelles (solution spécifique pour les JO 2024) et techniques (migrations techniques). Le programme France-Visas est en

phase de déploiement massif des modules tournés vers l'instruction de la demande par l'administration, et vers les consultations sécuritaires. La prévision d'exécution 2023 a été actualisée en fonction de la consommation réelle 2022.

La RIM du 07/02/23, consacrée aux grands projets numériques du MIOM, a acté que le projet France Visas ne sera plus suivi par la DINUM au titre du Panorama des grands projets de l'État à partir de la prochaine campagne. A compter de 2024, le budget du projet sera exécuté sur le programme 303.

## GAINS DU PROJET

### Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	20,00	20,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	3	3	

Il était prévu initialement que France-Visas soit rentabilisé en moins de 3 ans, à partir du déploiement de l'outil en novembre 2017, grâce aux gains de productivité apportés par le nouveau système (valorisés à environ 20 M€ par an) :

- capacité des services à traiter plus de dossiers à moyens constants (estimés à 800.000 dossiers supplémentaires par an) ;
- économies de stockage et de manipulation des dossiers papier générées par la dématérialisation.

## LOGMI - RECONCEPTION ET DÉFINITION COMPLÈTE DU FONCTIONNEMENT OPTIMISÉ DE LA CHAÎNE GLOBALE DE GESTION LOGISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'objectif de LOG-MI est d'améliorer la capacité opérationnelle des unités de terrain du ministère de l'Intérieur et de moderniser la gestion des équipements. Son périmètre d'application, défini et validé dans la vision stratégique 2020-2024 par le secrétaire général, consiste en la re-conception et la définition complète du fonctionnement de la chaîne globale de soutien. Cela passe par la mutualisation et la valorisation de l'ensemble de ses composantes ainsi que la mise en œuvre d'un système d'information commun, adapté et performant. Les systèmes d'information actuels de la police (G2MPN) et de la gendarmerie nationale (G2MAT) ne sont en effet pas compatibles entre eux et répondent imparfaitement aux besoins du logisticien.

LOG-MI permettra ainsi de gérer la chaîne logistique globale avec efficacité et vise notamment à :

- accroître la visibilité et la transparence des commandes et des livraisons ;
- décharger les unités opérationnelles de la police et de la gendarmerie des contraintes logistiques ;
- améliorer la disponibilité des équipements et des matériels ;
- améliorer le service rendu aux unités de terrain.

Année de lancement du projet	2017 (septembre)
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Ressources et support / achats

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,74	5,74	2,55	2,55	4,50	4,50	3,00	3,00	2,03	1,62	2,70	2,70	2,19	2,60	19,71	19,71
Titre 2	0,00	0,00	1,00	1,00	1,20	1,20	1,50	1,50	1,20	1,20	1,68	1,68	3,57	3,57	8,65	8,65
<b>Total</b>	<b>5,74</b>	<b>5,74</b>	<b>3,55</b>	<b>3,55</b>	<b>5,70</b>	<b>5,70</b>	<b>4,50</b>	<b>4,50</b>	<b>3,23</b>	<b>2,82</b>	<b>4,38</b>	<b>4,38</b>	<b>5,76</b>	<b>6,17</b>	<b>28,36</b>	<b>28,36</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	35,80	28,36	-20,78 %
Durée totale en mois	47	94	+100,00 %

Fort de son succès, à ce jour, le périmètre de LOG-MI ne cesse de s'étendre :

- il est désormais étendu à l'ensemble des directions du ministère de l'intérieur ;
- la part des articles intégrés au portail progresse en permanence ;
- de nouvelles fonctionnalités continuent d'être développées.

Fin 2022, un léger ajustement favorable du coût total est constaté. Il s'explique par l'évolution du projet : la levée d'une provision liée à l'hébergement et à une réalisation (T2) moindre que prévue.

**GAINS DU PROJET****Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	2,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,90	
Gain annuel moyen en ETPT	0	25 000	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	0	

LOG-MI concerne l'ensemble des acteurs du ministère de l'intérieur. Le déploiement d'une chaîne de soutien globale et moderne, intégrant 100 % des références opérationnelles du ministère sur deux sites logistiques nationaux, permettra d'améliorer la disponibilité des produits aux utilisateurs (livraisons 7 fois plus rapides) et donc de gagner en productivité logistique (simplification des fonctions supports, rationalisation des transports internes, optimisation des stocks et des investissements notamment fonciers).

La méthode d'analyse de la valeur des projets numériques Mareva2 liste les impacts économiques des projets en sept catégories différentes, dont cinq sont concernés par le projet LOG-MI :

- gain de productivité : il s'agit ici d'effectuer un travail similaire (mêmes tâches) de façon plus rapide, avec un besoin en effectif moindre. Les principales sources d'économie se situent ici au niveau des plateformes nationales de distribution avec une économie totale envisagée de 3,2 M€ sur la durée de vie de LOG-MI ; ces enjeux portent uniquement sur du titre 2, catégorie C ;

- gain d'efficacité : le même service est assuré en effectuant moins de tâches par la suppression d'activités sans valeur ajoutée. Les enjeux sont également, concentrés sur les plateformes de distribution nationales avec une économie envisagée de 4 M€, en titre 2, catégorie B ;
- économies induites : cet item regroupe les économies indirectes permises par le projet : revalorisation des déchets, diminution du besoin foncier avec l'optimisation des surfaces d'exploitation ou encore la baisse de charge de la flotte de transport interne. L'économie est estimée à 6,6 M€ en hors titre 2 ;
- gain de trésorerie : une diminution ponctuelle des achats est escompté grâce à une rationalisation des stocks permise grâce à la mise en œuvre du calcul des besoins nets (CBN), issus de la méthode MRP 2, sur laquelle fonctionne le système d'information de LOG-MI. Celui-ci permettra en trois années d'obtenir une diminution cumulée des dépenses en matériel de 10 M€, en hors titre 2 ;
- charge de travail : une diminution d'activité en ETP, par catégorie de personnel, est attendue. Il s'agit ici du poste d'économies le plus important avec à terme un enjeu de 200 ETP de catégorie B sur l'ensemble du périmètre du ministère, composés de 120 agents redéployés vers leur cœur de métier en lieu et place des tâches indues exercées actuellement, et 80 ETP rendus (60 en secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (10 par SGAMI et antennes, hors préfecture de police) et 20 en service central de la police technique et scientifique). Cela représente un gain de 150 M€, titre 2, catégorie B.

#### ■ MCIC2 - MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DES CENTRES D'INFORMATION ET DE COMMANDEMENT DE LA POLICE NATIONALE

Le projet MCIC2 a pour objet de mettre en place un nouveau système d'information et de communication pour le traitement des appels d'urgence 17PS (police secours) et le pilotage des informations. Cet outil remplacera celui actuellement déployé dans les centres d'information et de commandement (CIC) au titre du projet MCIC/PEGASE initié en 2004 et dotera tous les services territoriaux intervenant dans le champ de la sécurité publique.

MCIC2 permettra également de tirer profit des fonctionnalités offertes par la révolution numérique (réception de photos, vidéos, textes ; utilisation en mobilité...) et accordera une plus grande place à la vidéoprotection.

MCIC-2 sera déployé sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer, avec une première version du système reprenant l'essentiel des fonctionnalités existantes dans l'actuel système d'information PEGASE et une seconde version qui fournira des fonctionnalités plus innovantes :

- un module de gestion des grands événements et du maintien de l'ordre (GEMO visant également à donner aux utilisateurs un outil de gestion de crise) ;
- une intégration des flux vidéo au système d'information lui-même ;
- un outil de veille des réseaux sociaux et des médias en ligne ;
- une interface avec les systèmes d'information partenaires (gendarmerie, pompiers, SAMU...).

Dans le cadre des JO 2024, le périmètre du projet est étendu.

Année de lancement du projet	février 2015
Financement	P176 (PN) et P216 en 2020
Zone fonctionnelle principale	Secours et gestion des risques

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,30	7,80	1,10	0,90	0,97	1,67	2,00	2,00	1,71	1,71	3,43	3,43	0,00	0,00	15,51	15,51
Titre 2	0,00	0,00	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	0,70	2,50	2,50	0,00	0,00	4,60	4,60
<b>Total</b>	<b>8,30</b>	<b>7,80</b>	<b>1,80</b>	<b>1,60</b>	<b>1,67</b>	<b>2,37</b>	<b>2,70</b>	<b>2,70</b>	<b>2,41</b>	<b>2,41</b>	<b>5,93</b>	<b>5,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,11</b>	<b>20,11</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,80	20,11	-18,91 %
Durée totale en mois	87	101	+16,09 %

Le déploiement programmé initialement à la fin de 2019 a été reporté et affecté par la crise sanitaire. Le retard accumulé a conduit à réduire l'enveloppe prévue en 2021. Celle initialement prévue de 2 M€ pour l'année 2022 n'a pas été intégralement consommée (1,71 M€). Par conséquent, le coût global du projet diminue (-18 %).

Dans le cadre des JO 2024, le périmètre de MCIC2 s'étendra à la sphère Préfecture de police de Paris.

La prévision d'exécution 2023 a été actualisée en fonction de la consommation réelle 2022. A ce jour, le projet devrait s'achever fin 2023.

**MODERNISATION DE L'INPT (PROJETS FH ET IP) - PROJET ANTARES**

Le déploiement de liaisons intersites par faisceaux hertziens (FH) d'une part, et la migration en version système IP d'autre part, constituent deux opérations d'évolution technique majeure du réseau radio professionnelle INPT des services d'urgence et de sécurité. Poursuivies de 2015 à 2023 par étapes départementales, elles visent à renforcer la résilience et pérenniser ce réseau essentiel aux missions de service public des utilisateurs, principalement la police nationale et les SDIS.

Année de lancement du projet	2014
Financement	0161-13
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	137,09	132,15	0,84	2,18	0,93	1,45	4,00	5,40	0,45	1,15	2,55	4,93	0,00	0,00	141,86	141,86
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,80	0,80	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00	2,80	2,80
<b>Total</b>	<b>137,09</b>	<b>132,15</b>	<b>0,84</b>	<b>2,18</b>	<b>1,73</b>	<b>2,25</b>	<b>5,00</b>	<b>6,40</b>	<b>1,45</b>	<b>2,15</b>	<b>3,55</b>	<b>5,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144,66</b>	<b>144,66</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	118,60	144,66	+21,97 %
Durée totale en mois	120	94	-21,67 %

En raison de son avancement, le projet INPT ne sera plus suivi par la DINUM au titre du Panorama des grands projets de l'État à partir de 2023.

La notification en 2021, d'un nouveau marché pour les liaisons louées amène un surcoût pour le budget annuel de l'INPT. Le budget 2024 sera porté par le programme 161.



**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**PC-STORM**

Le projet Plate-forme Convergée pour Services à Très haut débit Opérationnels Résilients Mobiles (PC STORM) vise à créer une architecture de cœur de réseau maîtrisée par l'État, gérant les utilisateurs et les profils associés, et permettant d'accéder à un même ensemble de services professionnels indépendamment de l'équipement d'extrémité et du réseau d'accès. Ce cœur de réseau doit être capable de s'adosser à différents réseaux d'accès mobiles fixes ou tactiques, en particulier les « bulles tactiques » à très haut débit souhaitées par les forces d'intervention.

Il a des adhérences avec les projets suivants :

- travaux au sein des instances internationales des réseaux radio mobiles ;
- bulles tactiques des forces d'intervention ;
- projets nationaux de démonstrateurs de radiocommunication sécurisée à très haut débit dans le cadre des investissements d'avenir ;
- projet européen DRS18 dans le cadre du programme Horizon 2020, pour l'interopérabilité des réseaux radio européens de sécurité à très haut débit.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 176
Zone fonctionnelle principale	

**COÛT ET DURÉE DU PROJET****Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,28	1,36	1,76	1,70	5,96	3,81	5,00	5,00	4,03	4,71	0,00	5,50	0,00	0,00	15,03	17,08
Titre 2	1,00	1,00	1,60	1,60	0,10	0,10	1,20	1,20	0,12	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	2,82	2,82
<b>Total</b>	<b>4,28</b>	<b>2,36</b>	<b>3,36</b>	<b>3,30</b>	<b>6,06</b>	<b>3,91</b>	<b>6,20</b>	<b>6,20</b>	<b>4,15</b>	<b>4,83</b>	<b>0,00</b>	<b>5,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,85</b>	<b>19,90</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,82	19,90	+0,40 %
Durée totale en mois	84	88	+4,76 %

Le projet PC STORM a atteint sa cible sur le périmètre des forces d'intervention spécialisées. L'avancement opérationnel a atteint les 100 %. Aussi, en raison de son achèvement (dernière migration IP en décembre), le projet PC STORM, n'est plus suivi par la DINUM. Il a quitté le Panorama des grands projets de l'État au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Le prévisionnel 2023 a été réajusté pour tenir compte de l'exécuté 2022.

Ce projet, notifié courant 2018, vise à garantir la fiabilité des communications radios des forces de sécurité intérieure également en situation de crise. Il constitue une première brique d'évolution du réseau radio INPT (infrastructure nationale partagée des transmissions).

## RÉSEAU RADIO DU FUTUR

Annoncé par le Président de la République lors de son discours aux forces de sécurité intérieure le 18 octobre 2017, le réseau radio du futur (RRF) est un réseau radio à très haut débit, innovant et évolutif, commun à l'ensemble des acteurs de sécurité et de secours, permettant l'interopérabilité et la coordination des policiers, des gendarmes, des sapeurs-pompiers et de tout autre acteur de la sécurité et du secours, comme par exemple les SAMU, les douanes, l'administration pénitentiaire, les forces armées, les polices municipales ou les Opérateurs d'Importance Vitale. Il a pour qualité d'être particulièrement résilient, y compris face à des crises majeures, et d'allier souplesse et efficacité en termes d'interopérabilité entre forces. Il remédie à l'obsolescence des réseaux actuels (Rubis et INPT – Acropol et Antares), tant sur le plan technique que fonctionnel.

Sa mise en œuvre s'intègre dans les orientations de la démarche Action publique 2022. L'ouverture pleine et entière du service constitue un objectif stratégique et contribue à la réforme relative à la police de sécurité du quotidien et à la mise en œuvre d'un continuum de sécurité.

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Sécurité Intérieure

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,02	6,96	9,54	8,43	10,56	8,98	83,27	38,21	85,16	33,38	50,84	87,97	168,84	183,48	333,96	329,20
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,70	3,70	1,22	1,22	3,70	3,70	0,00	0,00	4,92	4,92
<b>Total</b>	<b>9,02</b>	<b>6,96</b>	<b>9,54</b>	<b>8,43</b>	<b>10,56</b>	<b>8,98</b>	<b>86,97</b>	<b>41,91</b>	<b>86,37</b>	<b>34,60</b>	<b>54,54</b>	<b>91,67</b>	<b>168,84</b>	<b>183,48</b>	<b>338,87</b>	<b>334,12</b>

### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	164,05	334,12	+103,67 %
Durée totale en mois	48	84	+75,00 %

La création de l'ACMOSS en 2023 conduira à revoir le prévisionnel des dépenses pour 2023 et années suivantes. Les prévisions 2024 et années suivantes ont été actualisées et fléchées sur le HT2 uniquement afin de tenir compte de l'évolution de l'allocation des crédits via les subventions versées au futur opérateur.

Le projet est suivi par jalons et seul le premier, celui pour l'horizon 2022, et ayant fait l'objet de l'avis conforme DINUM saisine au titre de l'article 3, a été retracé jusqu'ici. Ce jalon concerne les services essentiels du RRF et l'architecture associée, uniquement sur une population limitée du fait d'une stratégie de déploiement progressif.

Au-delà de ce premier jalon, le coût complet de RRF (T2 et HT2) au regard de la Méthode Mareva2 est estimé à 2 211,4 M€ sur la période 2020-2039.

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

L'échéancier actualisé tient compte de la trajectoire du scénario du RFF sécurisé validé par le Ministre de l'Intérieur et intégré dans la trajectoire 2023-2027 de la LOPMI.

S'agissant de la période d'investissement (2020-2025), le besoin en financement total prévu est de 308,9 M€ - contre 349 M€ auparavant (hors contributions des autres ministères et autres programmes du MI, notamment PN/GN).

Le coût d'exploitation et de fonctionnement du RRF, en cible, sera quasiment équivalent au coût actuel des réseaux radio en incluant le financement des abonnements Néo (solutions de mobilité pour la sécurité intérieure), pour un service et un périmètre significativement supérieur. Le projet RRF permettra donc de dégager des gains budgétaire et opérationnel conséquent :

- il permet un saut technologique qui permettra aux services utilisateurs de bénéficier dès sa mise en œuvre d'un niveau 4G (contre équivalent 2G pour les réseaux radio actuels), mais également d'avoir accès immédiatement, régulièrement et automatiquement aux évolutions technologiques des opérateurs de la téléphonie mobile dans le futur ;
- le maintien des réseaux actuels dans les années à venir représente un risque opérationnel, notamment au niveau de la plaque parisienne, du fait de l'obsolescence prévisible de ces systèmes.

Les gains non économiques portent essentiellement sur :

- l'évolutivité du système ;
- la mise à disposition d'un haut débit mobile, fortement résilient ;
- une qualité audio sans commune mesure avec l'existant ;
- la possibilité de transmettre des flux vidéo, y compris du terrain vers la salle de commandement, et si besoin, en mode conférence ;
- des possibilités de géolocalisation fortement améliorées par rapport à l'existant (par exemple, avec le renvoi vers le terminal de l'utilisateur des données de géolocalisation de l'ensemble des membres de son propre groupe de communication) ;
- l'amélioration de l'efficacité des interventions des équipes de sécurité ou de secours doit également permettre de dégager des gains en termes de qualité du service public rendu (par exemple, en vies humaines supplémentaires préservées), même si ces gains ne peuvent pas faire l'objet d'un chiffrage pertinent à ce stade du projet.

## ■ SI AEF (SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ADMINISTRATION DES ETRANGERS EN FRANCE)

L'Union européenne a adopté, à l'initiative de la Commission Européenne et avec le soutien des États membres une série de règlements visant à rendre plus efficaces et intégrés les systèmes d'informations européens.

De nouveaux systèmes ont ainsi dû être mis en place et les systèmes existants doivent être profondément refondus.

Le programme « administration numérique pour les étrangers en France » (ANEF) a pour objectif la dématérialisation de « bout en bout » des process métier « étranger » : asile, immigration et accès à la nationalité française.

Conduit jusqu'en 2022, le programme développe deux systèmes d'information de l'administration des étrangers en France (AEF) et l'administration de la nationalité française (ANF).

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 303 et fonds de concours européens
Zone fonctionnelle principale	Gestion administrative des étrangers en France (asile, séjour, éloignement)

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	38,20	36,00	9,17	9,63	5,20	5,51	12,00	12,00	9,80	8,78	3,00	5,45	0,00	0,00	65,37	65,37
Titre 2	4,70	4,70	3,50	3,50	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	0,50	0,50	0,00	0,00	14,70	14,70
<b>Total</b>	<b>42,90</b>	<b>40,70</b>	<b>12,67</b>	<b>13,13</b>	<b>8,20</b>	<b>8,51</b>	<b>15,00</b>	<b>15,00</b>	<b>12,80</b>	<b>11,78</b>	<b>3,50</b>	<b>5,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80,07</b>	<b>80,07</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,90	80,07	+51,36 %
Durée totale en mois	96	96	

Le prévisionnel 2023 a été réajusté pour tenir compte de l'exécuté 2022.

A noter que les présents coûts du projet AEF couvrent, ici, le budget du projet SIEF antérieur à 2018.

A ce jour, le projet AEF devrait s'achever fin 2023.

En 2022, le programme 303 a participé au financement de l'ANEF à hauteur de 7,1 M€ en AE et 10,9 M€ en CP.

Les enjeux de ce programme s'inscrivent dans une logique de cohérence avec les orientations fixées dans le cadre d'action publique 2022 notamment les recommandations relatives à la modernisation de l'action publique et à la refonte de la relation entre l'administration et les usagers :

- assurer une gestion adaptée et équilibrée des flux migratoires avec une immigration maîtrisée et une intégration réussie ;
- mettre en œuvre de véritables parcours pour les étrangers qui arrivent en France de façon régulière et souhaitent s'y installer ;
- garantir l'exercice du droit d'asile en renforçant le pilotage et en optimisant l'organisation et le fonctionnement de l'administration ;
- simplifier l'accès de l'utilisateur à l'administration et valoriser le travail des agents ;
- renforcer la lutte contre la fraude et contre l'immigration irrégulière ;
- contribuer à la sécurisation des frontières de l'espace Schengen et de l'espace national ;
- réduire les coûts de fonctionnement.

Le coût de MCO (2 années de fonctionnement après achèvement du programme) n'était pas estimé initialement. Or suite aux premières mises en services, les premiers périmètres de l'ANEF ont commencé de basculer en MCO.

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**GAINS DU PROJET****Évaluation des gains quantitatifs du projet**

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	15,00	15,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	2	2	

Le programme ANEF (SI AEF et SI ANF) permettra de réaliser, à compter de 2023, des économies de fonctionnement évaluées en moyenne à 15 M€ par an. Ces économies résulteront de la réduction des indus sur l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA), de l'accélération du traitement des convocations par l'OFPPRA, de la suppression des récépissés et titres provisoires émis au cours de la procédure de demande de titres de séjour et de la fin du recours à la gestion électronique de document privé en préfecture. Le système d'information AEF permettra également une dématérialisation des archives ainsi qu'une réduction du nombre de passages physique des usagers en préfecture ainsi qu'une forte diminution des files d'attente.

**MARCHÉS DE PARTENARIAT****AOT-LOA / POLE DGGN ISSY-LES-MOULINEAUX**

Le ministère de la Défense a signé, en 2008, une AOT-LOA pour la construction et l'entretien du siège de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. La gestion financière de l'AOT-LOA, portée par le programme 152 « gendarmerie nationale », a été transférée en 2012 sur le programme 216 dans le cadre de la rationalisation de la gestion immobilière des sites occupés par les services d'administration

	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	161 068 645 26 099 911	161 068 645 26 099 911	0 2 637 234	0 2 637 234	0 4 553 957	0 4 553 957	0 3 831 674	0 3 983 119	0 119 962 750
Fonctionnement	33 426 429 33 426 429	33 426 429 33 426 429	4 242 769 4 242 769	4 242 769 4 242 769	4 426 275 4 426 275	4 455 382 4 455 382	4 486 607 4 486 607	4 557 682 4 557 682	102 871 957 102 871 957
Financement	59 348 609 59 348 609	59 348 609 59 348 609	5 809 878 4 359 546	5 809 878 4 359 546	5 657 011 7 107 343	5 657 011 7 107 343	5 497 366 5 497 366	5 345 921 5 345 921	57 289 010 57 289 010

**MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT / CREDIT-BAIL IMMOBILIER POLE DE RENSEIGNEMENTS DE LEVALLOIS**

La direction générale de la sécurité intérieure est installée dans un immeuble situé sur la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. Cet immeuble a fait l'objet d'une procédure de location avec option d'achat (LOA) engagée en 2006. Cette option d'achat a été levée le 30 décembre 2016 par le recours à un crédit-bail immobilier dont l'échéancier est détaillé dans le tableau suivant :

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	183 701 117	183 701 117	0	0	0	0	0	0	0
	61 458 885	61 458 885	16 413 356	16 413 356	16 889 148	21 220 365	13 044 393	17 872 964	53 691 154
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	5 392 401	5 392 401	0	0	776 145	1 419 133	0	506 007	656 570
	4 486 843	4 486 843	905 558	905 558	776 145	949 577	469 556	506 007	656 570

#### MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT/CREDIT BAIL IMMOBILIER GARANCE

L'acquisition de l'immeuble « Le Garance », dans le XX<sup>e</sup> arrondissement, livré en 2015 et occupé par sept services du ministère de l'Intérieur, fait l'objet d'un crédit-bail immobilier (CBI) signé en 2014.

AE CP	2020 et avant		2021		2022		2023	2024	2025 et après
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Prévision	Prévision
Investissement	140 960 155	140 960 155	0	0	0	0	0	0	0
	43 754 705	43 754 705	9 211 303	9 211 303	9 508 625	11 937 867	7 383 544	10 123 922	58 548 816
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement	16 894 292	16 894 292	0	0	0	0	0	0	0
	10 355 887	10 355 887	1 552 184	1 552 184	1 406 913	1 735 371	928 523	1 102 278	1 220 051

## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | Justification au premier euro

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) <b>1 143 065 326</b>	CP ouverts en 2022 * (P1) <b>973 818 768</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>1 039 605 166</b>	CP consommés en 2022 (P2) <b>841 397 294</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) <b>65 822 475</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>88 296 103</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>37 637 685</b>	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>753 101 191</b>

#### RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) <b>972 946 760</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) <b>346 906</b>				
<b>Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>973 293 666</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) <b>88 296 103</b>	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) <b>884 997 562</b>
AE engagées en 2022 (E2) <b>1 039 605 166</b>	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) <b>753 101 191</b>	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) <b>286 503 975</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022</b> (R6 = R4 + R5) <b>1 171 501 538</b>
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) <b>380 975 438</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) <b>790 526 100</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR





**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**Justification par action****ACTION****01 – État-major et services centraux**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – État-major et services centraux	596 627 963 605 430 336	55 937 998 72 555 784	<b>652 565 961</b> <b>677 986 120</b>	596 627 963 605 430 336	54 977 478 65 685 640	<b>651 605 441</b> <b>671 115 977</b>

Les dépenses de titre 2 sur l'action 01 « État-major et services centraux » regroupent l'ensemble des dépenses de personnels portés par le programme 216, à l'exception des effectifs de la direction générale des étrangers en France (DGEF), imputés sur l'action 08 et ceux de la délégation à la sécurité routière (DSR), sur l'action 09.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	21 730 924	0	13 569 983
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>21 730 924</b>	<b>0</b>	<b>13 569 983</b>

Le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 a transféré 198,5 M€ en AE et 195,7 M€ en CP sur le programme 216 depuis le programme 363 du plan de relance. 0,7 M€ en AE et 0,5 M en CP ont été consacrés à l'acquisition de véhicules pour les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI). 21 M€ en AE et 13 M€ en CP ont été consacrés aux expérimentations liées à la sécurité des JOP 2024.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	596 627 963	605 430 336	596 627 963	605 430 336
Rémunérations d'activité	354 931 788	362 200 493	354 931 788	362 200 493
Cotisations et contributions sociales	233 823 054	233 552 991	233 823 054	233 552 991
Prestations sociales et allocations diverses	7 873 121	9 676 852	7 873 121	9 676 852
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	55 937 998	68 978 774	54 977 478	62 549 762
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 437 998	51 456 931	37 477 478	45 117 469
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 521 843	17 500 000	17 432 293
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 302 295		2 861 163
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 302 295		2 861 163
Titre 6 : Dépenses d'intervention		274 715		274 715

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux ménages		1 000		1 000
Transferts aux autres collectivités		273 715		273 715
<b>Total</b>	<b>652 565 961</b>	<b>677 986 120</b>	<b>651 605 441</b>	<b>671 115 977</b>

Le montant des dépenses de « hors titre 2 » de l'action 01 s'élève à 72,6 M€ d'AE et 65,7 M€ de CP, détaillé comme suit :

- 17,5 M€ d'AE et 17,4 M€ de CP au titre de la subvention versée au CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) ;
- 15,6 M€ d'AE et 16,4 M€ de CP pour le fonctionnement courant des services centraux (dont le cabinet du ministre de l'intérieur, les services d'état-major, l'inspection générale de l'administration et les services territoriaux SIC) ;
- 2,1 M€ d'AE et 2,4 M€ de CP pour la politique de communication du ministère ;
- 22,0 M€ d'AE et 13,7 M€ de CP pour les dépenses d'études et de prestations intellectuelles dont des expérimentations de sécurité portées par la DPSIS pour les JO 2024 ;
- 4,2 M€ d'AE et de CP au titre des dépenses connexes en ressources humaines imputées en titre 3 (congrés bonifiés, changement de résidence, remboursement de mises à disposition, etc.) ;
- 11,2 M€ d'AE et 11,6 M€ de CP pour couvrir les dépenses de fonctionnement courant des SGAMI (hors immobilier).

Les dépenses d'investissement portées par l'action 01 à hauteur de 3,3 M€ d'AE et 2,9 M€ de CP ont été consacrées à l'achat de véhicules, de matériels informatiques, et d'équipement pour le CREL (centre de recherches et d'expertise logistique). Les dépenses d'intervention (0,3 M€) correspondent quant à elles aux subventions versées aux fondations et associations (Association du Corps Préfectoral & des Hauts Fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, Association Femmes de l'Intérieur).

Une ressource de 27 M€ en AE/CP a été transférée du programme 363 dans le cadre du plan de relance. Elle est dédiée principalement (25 M€ en AE/CP) aux dépenses d'études et de prestations intellectuelles dans le cadre des missions de la DPSIS pour la sécurisation des JO.

Un écart de -10,3 M€ d'AE et -16,3 M€ en CP est constaté sur l'action 01 entre la programmation détaillée en LFI 2022 augmentée du plan de relance (82,9 M€ d'AE et 82,0 M€ de CP) et les montants de l'exécution budgétaire (72,6 M€ d'AE et 65,7 M€ de CP).

Cet écart résulte principalement d'une part d'un transfert de 2,5 M€ en AE/CP et 1 M€ en AE/CP des crédits alloués à la DPSIS vers la DNUM et le CNSJ (action 03 - SIC), et d'autre part d'un reste à payer en 2022 de 7,9 M€ de CP liés aux engagements des expérimentations de sécurité portées par la DPSIS pour les JO 2024. Parallèlement, 4,3 M€ d'AE et 1,7 M€ de CP ont été redéployés vers l'action 06 (affaires juridiques et contentieuses) afin de couvrir des besoins exceptionnels liés au contentieux relatif aux attroupements (manifestations des gilets jaunes).

Le reste de la sous-consommation (-2,5 M€ d'AE et -3,1 M€ de CP) résulte d'une sous-consommation des dépenses d'investissement pour l'achat de véhicules (-0,8 M€ d'AE et de -1,4 M€ de CP) lié à la pénurie des semi-conducteurs dans le secteur de l'automobile et de l'application de la réserve de précaution (-1,74 M€ en AE et -1,70 M€ en CP).

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**ACTION****03 – Numérique**

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Numérique		314 575 791 462 799 918	<b>314 575 791</b> <b>462 799 918</b>		291 872 189 376 810 581	<b>291 872 189</b> <b>376 810 581</b>

Les crédits inscrits à l'action 03 du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » couvrent les dépenses récurrentes de maintenance et d'investissement réalisées au profit de l'ensemble des directions et services du ministère. Ils concernent les infrastructures de communication (réseau informatique, téléphonique, messagerie, etc.), les moyens d'hébergement et de sauvegarde des applications nationales utilisées par les services centraux et déconcentrés dans le cadre de leurs missions opérationnelles, et le développement de nouveaux systèmes d'information. Ils servent également à couvrir les dépenses de postes de travail et de licences pour le parc informatique, ainsi que celles relatives aux activités de soutien et de pilotage suivies par la direction du numérique du ministère de l'intérieur.

Les crédits consommés et identifiés ci-dessus ne tiennent pas compte des erreurs d'imputation constatées dans chorus. Ainsi, 37 628 € en moins en AE et 36 970 € en moins en CP doivent être comptabilisés. Le montant total des crédits SIC consommés s'établit à 462 762 290 € en AE et 376 773 641 € en CP.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	104 670 976	0	29 684 397
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>104 670 976</b>	<b>0</b>	<b>29 684 397</b>

Le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 a transféré 198,5 M€ en AE et 195,7 M€ en CP sur le programme 216 depuis le programme 363 du plan de relance. 104,7 M€ en AE et 29,7 M€ en CP ont été consacrés aux dépenses numériques.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	256 315 728	393 487 842	231 514 311	314 235 196
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	256 315 728	393 487 842	231 514 311	314 235 196
Titre 5 : Dépenses d'investissement	58 260 063	68 931 677	60 357 878	62 194 985
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 431 512	9 615 193	24 252 051	19 716 430
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	39 828 551	59 316 484	36 105 827	42 478 555
Titre 6 : Dépenses d'intervention		380 400		380 400
Transferts aux entreprises		284 400		284 400

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux autres collectivités		96 000		96 000
<b>Total</b>	<b>314 575 791</b>	<b>462 799 918</b>	<b>291 872 189</b>	<b>376 810 581</b>

Le BOP CNUM a bénéficié en 2022 de crédits supplémentaires par rapport aux prévisions, correspondant notamment à une partie des crédits du Plan de relance exécutés sur le P216 après transfert de crédits depuis le programme 363 (113 300 000 € en AE et 111 800 000 €), à des reports de crédits de l'année 2021 (25 311 781 € en AE et 8 126 547 € en CP) et des crédits perçus dans le cadre des décrets de transfert et de virement (24 060 733 € en AE et 14 212 920 € en CP).

Le montant des crédits exécutés s'élève à 462 762 290 € en AE et 376 773 641 € en CP dont :

- **Hors mesures plan de relance**, les crédits consommés sur le BOP CNUM s'élèvent à : 342 408 011 € en AE et 311 896 589 € en CP.
- **Les crédits du plan de relance** ont permis d'accélérer le développement et de tenir les délais fixés de plusieurs projets phares du ministère de l'intérieur, pour un montant au total de 120 354 279 € en AE et 64 877 052 € en CP. Les crédits supplémentaires ont contribué au financement notamment du projet Réseau Radio du Futur (68,8 M€ en AE et 26,5 M€ en CP), le projet SI européens (21,8 M€ en AE et 21,6 M€ en CP), le projet SI ATE (4,5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP), le projet FR-ALERT (3,6 M€ en AE et 0,9 M€ en CP), le projet SI Élections à hauteur (2,8 M€ en AE et 2,7 M€ en CP).

L'ensemble des ressources du BOP ont été consommés en 2022 au regard des ressources actualisées à l'exception de 4,1 M en AE (correspondant aux crédits placés sur les tranches fonctionnelles) et 43,5 M€ en CP (en raison de la notification tardive du marché du projet Réseau radio du Futur et des SI Européens).

L'écart entre la prévision initiale (PLF 2022) et l'exécution 2022 (462,8 M€ en AE et 376,8 M€ en CP), s'explique donc principalement par l'apport de crédits supplémentaires du plan de relance.

Cet exercice se caractérise par la prise en charge de l'augmentation des dépenses de maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information du ministère de l'intérieur, des dépenses d'hébergement, d'infrastructures et des facteurs exogènes de coûts de nature imprévisible et incompressible pour un montant total de 21 M€, liés notamment à l'évolution des prix de marchés et des prix de l'électricité.

Les dépenses hors titre 2 relatives aux systèmes d'information et de communication (SIC) s'élèvent à 462,8 M€ en AE et 376,8 M€ en CP, regroupés en cinq grands domaines :

	Titre 3		Titre 5		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1. Infrastructures réseaux, télécom, sécurité	93 717 870	74 935 940	9 238 622	4 894 788	102 956 492	79 830 728
2. Postes de travail et licences	10 852 938	10 771 896	586 823	1 598 282	11 439 760	12 370 178
3. Hébergement	51 245 843	42 947 739	3 907 099	4 340 140	55 152 942	47 287 879
4. Applications	60 475 349	54 723 792	57 894 890	60 055 642	118 370 238	114 779 433
5. Réseau radio du futur	857 749	1 515 423	84 299 034	31 864 731	85 156 783	33 380 154
6. Vidéoprotection	21 050 678	19 072 060	4 979 050	8 342 223	26 029 728	27 414 282
7. INPT	50 713 355	49 147 582	2 056 778	3 794 555	52 770 133	52 942 138
8. Innovation et transformation numérique	7 121 648	5 362 333	3 764 564	3 406 515	10 886 212	8 768 848
<b>Total</b>	<b>296 035 431</b>	<b>258 476 765</b>	<b>166 726 859</b>	<b>118 296 876</b>	<b>462 762 290</b>	<b>376 773 641</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

La dotation mise à la disposition de la DNUM par le responsable du P216 en 2022 a permis d'assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures, des réseaux (réseau interministériel de l'État (RIE), moyens de communication), des liaisons radio utilisées par les services du ministère de l'intérieur, des plateformes d'hébergement et des applications informatiques. Elle a aussi permis de financer 12 projets majeurs du ministère de l'intérieur ayant bénéficié des crédits issus du Plan de relance pour un montant total de 120 354 279 € en AE et 64 877 052 € en CP.

L'année 2022 a été marquée par des dépenses sur les postes suivants :

- **L'infrastructure** : 103 M€ en AE et 79,8 M€ en CP consommés. Les moyens alloués à ce poste ont été dédiés au réseau interministériel de l'État (abonnements, sécurisation, maintien en condition opérationnelle), à la sécurisation des accès aux réseaux, à la sécurisation des bâtiments, à la téléphonie, aux infrastructures de communication : 39,6 M€ en AE et 31,4 M€ en CP ont notamment ainsi été dépensés pour les dépenses relatives au RIE, et 11,1 M€ en AE et 11,7 M€ en CP pour le réseau de communications RUBIS utilisé par la gendarmerie nationale. L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par des facteurs exogènes, à travers la hausse des coûts du maintien en condition opérationnel des infrastructures.

- **Les postes de travail et licences** : 11,4 M€ en AE et 12,4 M€ en CP consommés pour la mise à jour et le renouvellement du parc informatique du périmètre du secrétariat général (SG) et de la direction des étrangers de France (DGEF), dont 9,7 M€ en AE et 10,6 M€ en CP pour les renouvellements des abonnements aux licences Microsoft.

- **L'Hébergement** : 55,2 M€ en AE et 47,3 M€ en CP ont été consommés, afin de couvrir notamment les dépenses de maintenance applicative, logicielle, matérielle et bâtementaire des infrastructures de la DNUM, ainsi que les besoins transverses en maintenance des plateformes virtuelles mutualisées de ces infrastructures ou le maintien à l'état de l'art des infrastructures informatiques. L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la hausse des coûts des dépenses d'hébergement, tels que la hausse des prix de l'électricité.

- **Les applications** : 118,4 M€ en AE et 114,8 M€ en CP consommés. Ce chiffre comprend notamment les dépenses du Plan de relance destinées au financement de grands projets informatiques du ministère comme les systèmes d'information européens, SI AEF, Programme France-Visas, FR-ALERT, LOG MI, etc., ainsi que des dépenses supplémentaires qui ont pu être exécutées grâce à des financements complémentaires des directions métiers pour des projets tels que SI fourrières pour la police nationale et SI élections, e-démocratie pour la DMAT. Ces crédits supplémentaires expliquent les montants consommés supérieurs aux montants de la prévision.

- **Réseau radio du futur (RRF)** : 85,2 M€ en AE et 33,4 M€ en CP consommés, dont 68,8 M€ en AE et 26,5 M€ en CP sur des crédits Plan de relance. L'objectif en 2022 a été d'accélérer le développement du projet dans la perspective des JO 2024.

- **La vidéoprotection pour le périmètre de la préfecture de police (PVPP)** : 26 M€ en AE et 27,4 M€ en CP consommés.

L'écart entre la prévision et l'exécution 2022 sur le projet PVPP s'explique notamment par des crédits supplémentaires du plan de relance et ceux alloués par l'établissement public SOLIDEO dans le cadre de la préparation des jeux olympiques 2024 (1,9 M€ en AE et en CP).

- **L'INPT** : 52,8 M€ en AE et 53 M€ en CP consommés. Il s'agit de liaisons entre les relais radio et les sites concentrateurs radios permettant un meilleur maillage et la résilience de la couverture (liaisons utilisées par PN, GN et DGSCGC).

- **L'Innovation et transformation numérique** : 10,9 M€ en AE et 8,8 M€ en CP consommés. Ces crédits ont permis de financer les travaux des lauréats du concours start up d'État, le laboratoire de l'innovation du ministère de l'intérieur (LabMI).

**ACTION****04 – Action sociale et formation**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Action sociale et formation	56 337	71 917 223 62 757 143	<b>71 917 223</b> <b>62 813 480</b>	56 337	72 693 750 59 475 360	<b>72 693 750</b> <b>59 531 697</b>

**ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2**

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	204 980	29 335 870	0	29 335 870x
Logement	x	x	x	x
Famille, vacances	111 441	3 186 612	243 314	3 429 926
Mutuelles, associations	x	11 412 729	x	11 412 729
Prévention / secours	x	8 283 330	x	8 283 330
Autres	x	632 435	x	632 435
<b>Total</b>		52 850 976	243 314	53 094 290

L'action sociale et l'accompagnement du personnel s'adressent de manière générale aux agents du ministère de l'intérieur et des outre-mer qui relèvent de différents programmes ainsi qu'aux agents retraités et aux enfants des agents. Il en va de même pour les actions d'information de prévention, l'action des réseaux de santé et sécurité au travail. La mise en place de ratios à partir de ces effectifs s'avère donc délicate et ne peut raisonnablement s'envisager sans rapprochement de l'ensemble des acteurs de l'action sociale (tous programmes confondus).

Concernant le programme 216, les crédits relevant du titre 3 sont consacrés à la restauration collective, aux séjours et actions locales au profit des agents et de leurs familles, au fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien, à l'insertion des agents en situation de handicap et aux actions d'information et de prévention. Des subventions sont également accordées aux opérateurs sociaux (associations et fondations) œuvrant pour le compte du ministère dans les différents domaines de l'action sociale. Aucune mutuelle n'est financée sur cette ligne budgétaire.

Les crédits relevant de la rubrique « famille, vacances » reprennent les actions départementales menées à l'initiative des commissions locales d'action sociale. Les effectifs indiqués correspondent au nombre de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'agents en activité, de leurs enfants ou de retraités.

Les crédits identifiés dans la rubrique « prévention/secours » concernent la médecine de prévention et les frais de fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien.

La rubrique « autres » reprend les crédits consacrés à l'accompagnement dans l'emploi des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention, qui concernent l'ensemble des agents du ministère et parfois les retraités.

Enfin, les crédits de titre 5 sont essentiellement destinés à la mise aux normes d'hygiène et de sécurité de l'immobilier social (centres de vacances).

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	1 000 000	0	1 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>

Le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 a transféré 198,5 M€ en AE et 195,7 M€ en CP sur le programme 216 depuis le programme 363 du plan de relance. 1 M€ en AE/CP ont été destinés au financement du plan 10 000 jeunes.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		56 337		56 337
Rémunérations d'activité		42 750		42 750
Cotisations et contributions sociales		362		362
Prestations sociales et allocations diverses		13 225		13 225
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	71 917 223	60 903 528	72 693 750	57 644 933
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	71 917 223	60 903 533	72 693 750	57 644 933
Subventions pour charges de service public		-5		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		133 590		109 099
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		133 590		109 099
Titre 6 : Dépenses d'intervention		1 720 026		1 721 328
Transferts aux ménages		150		150
Transferts aux autres collectivités		1 719 876		1 721 178
<b>Total</b>	<b>71 917 223</b>	<b>62 813 480</b>	<b>72 693 750</b>	<b>59 531 697</b>

Les dépenses de l'action 4 « Action sociale et formation », soit 62,8 M€ d'AE et 59,53 M€ de CP, couvrent les dépenses suivantes :

- les actions de formation réalisées au bénéfice des personnels du ministère de l'intérieur aussi bien au centre national de formation du ministère de l'intérieur de Lognes que dans les territoires, incluent la formation des personnels administratifs de la police nationale, des personnels civils de la gendarmerie nationale, et des personnels de la sécurité routière (formations transversales et actions de promotion professionnelle), ainsi que les concours et examens professionnels organisés pour le recrutement et la promotion des agents.

Il est à noter que ces crédits couvrent également les dépenses liées à l'apprentissage pour l'ensemble des directions relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur.

Enfin, ils servent également à financer les CPF des agents d'administration centrale ainsi que des agents des préfectures, sous-préfectures, juridictions administratives, secrétariats généraux communs, les personnels civils de la gendarmerie nationale, les personnels en SGAMI relevant du programme 216, et ceux affectés en DDI qui relèvent du ministère de l'intérieur ;

- les dépenses relatives aux politiques sociales dont la sous-direction de l'action sociale de la direction des ressources humaines a la responsabilité.

### **Dépenses de formation, concours et promotion professionnelle (5,99 M€ en AE et 5,53 M€ en CP)**

	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Observations	Montant (en CP en €) (3) = (1) x (2)
Formation professionnelle CNF	Journées stagiaires	24 182	147,67	1. Logistique (transport, hébergement et restauration) 2. Pédagogie	3 570 980
Actions de formation déconcentrées (réseau)	Journées stagiaires	56 257	7,81	Réseau préfectures et SZSIC	439 500
Concours	Inscrits	20 123	52,38	Location de salles, reprographie, affranchissement...	1 054 001
Promotion professionnelle	Agents formés à Lognes et en régions	5 238	89,20		467 240
<b>Total</b>					<b>5 531 720</b>

La formation des agents à l'applicatif « Élections » a été un dispositif important de 2022 dans le cadre des élections présidentielles et législatives.

Par ailleurs, le glissement dans le temps du plan de formation spécifique aux agents des SGCD dû au contexte sanitaire a imposé de l'inscrire en 2022 dans les priorités de formation et a conduit la SDRF à développer des formations dans le domaine de la convergence des systèmes d'information et la formation des chefs de service RH.

Les services de délivrance des titres étrangers se sont également vus proposer des formations dédiées aux points d'accueil numériques des étrangers.

Outre ces actions, d'autres priorités sont apparues et ont dû être déployées ou renforcées en 2022.

Il s'agit notamment de la formation dans le cadre des CERT CNI/Passeport. En effet, devant la recrudescence de demandes de titres CNI/Passeport, la SDRF a formé, à la demande de la DMAT, en mai et juin, 198 agents vacataires pour renforcer les CERT afin de leur permettre de remplir leur objectif de résorption des dossiers en attente. Cela a représenté 16 sessions organisées sur 2 mois.

Dans le domaine de la gestion des crises, le dispositif de formation sur mesure a été déployé : formation au portail FR-ALERT, introduction des modules sur la prévention des cyber-menaces...

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le pilotage des directions départementales interministérielles (DDI) en matière de ressources humaines et de formation, qui était une des attributions de la DMAT, a été transféré à la DRH-SDRF dans le cadre de la démarche de convergence dans l'administration territoriale de l'État (ATE).

En ce qui concerne les données chiffrées, les nombres de journées stagiaires indiqués ne tiennent pas compte des formations réalisées en ligne sur la plateforme de formation FORMI de la SDRF alors que certains modules sont conçus par des prestataires externes et qu'elles ont mobilisé 20 713 agents pour un nombre de jours de formation estimé à 51 783.

Par ailleurs, le nombre de journées stagiaires en 2022 pour la formation en centrale a été surévalué en raison notamment d'un manque de visibilité sur des marchés en cours de reconduction.

S'agissant des coûts, la SDRF a réalisé globalement une exécution budgétaire conforme à ses prévisions au regard de la LFI en autorisations d'engagement, mais l'utilisation des crédits de paiement est légèrement en-deçà.

En matière de formations réalisées au CNF, eu égard à la prise en charge sur les crédits de formation de l'apprentissage qui représente un coût notable de 1,3 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ainsi que du CPF, tous deux des dispositifs qui n'engendrent pas de comptabilisation de « journées stagiaires », le coût d'une journée stagiaire est en



hausse pour les formations en centrale par rapport aux prévisions puisque ces dépenses ont participé à hauteur de 34 % en AE et de 24 % en CP aux dépenses de formation en 2022. Ces engagements de conventions d'apprentissage, en nette augmentation par rapport aux années précédentes sont pluriannuels. Aussi, cela a induit une exécution de CP inférieure aux prévisions dans la mesure où le paiement devra intervenir sur les années postérieures à 2022.

En outre, la SDRF a financé certaines formations organisées en déconcentré sur ses crédits propres et non sur ceux mis à disposition des services régionaux de formation. Aussi, pour ces formations (liées aux marchés « bureautique » et aux formations « premiers secours »), les journées stagiaires ont été comptabilisées en déconcentré alors qu'elles ont été financées en centrale. Les coûts de formation ont ainsi été réduits en déconcentré.

Par ailleurs, la poursuite de la démarche d'internalisation d'un maximum de formations et/ou de leur déploiement en distanciel a également largement contribué à une réduction des coûts pédagogiques, ce notamment en régions, puisque les coûts de conception sont supportés uniquement par la SDRF.

En ce qui concerne le recrutement, le réalisé 2022 a été conforme au prévisionnel en termes de nombre d'inscrits. Toutefois, les coûts envisagés ont été moindres. Cette baisse s'explique notamment par :

- la réduction des coûts de location de salles en conséquence de l'organisation de certains concours dans les locaux du CNF (64 500 € de moins que prévu) ;
- le montant refacturé par le SIEC de la part incombant à la SDRF dans le cadre de l'organisation du concours interministériel de secrétaire administratif de classe normale qui a été moins important que prévu de 47 000 €.

Enfin, en ce qui concerne la promotion professionnelle, l'année 2022 a été marquée par le déploiement au niveau national du nouveau parcours interne de préparation aux épreuves écrites et orales pour la filière administrative. Cela a permis de réaliser des économies importantes sur le budget promotion professionnelle (à hauteur de 45 000 € en administration centrale à titre d'exemple).

### **Dépenses d'action sociale (55,67 M€ en AE et 52,85 M€ en CP hors FIPHFP)**

Les crédits prévus au PAP 2022 s'élèvent à 64,19 M€ en AE et 64,94 M€ en CP. Après application des mises en réserve, les crédits notifiés se sont élevés à 58,18 M€ en AE et 58,71 M€ en CP, ce qui a permis une consommation 2022 au titre de l'action sociale de 55,67 M€ en AE et 52,85 M€ en CP.

Le budget de l'action sociale connaît cependant une hausse très significative liée à un élargissement de périmètre des dépenses de restauration collective au regard des dépenses 2021. Ce sont en effet 55,67 M€ (+22,18 M€) en autorisation d'engagement (AE) et 52,85 M€ (+20,49 M€) en crédits de paiement (CP) qui ont été consacrés aux politiques d'action sociale, détaillées dans le tableau ci-dessous. S'ajoutent à ces dépenses 1,04 M€ de crédits versés par le FIPHFP et destinés à financer les actions en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, soit une consommation totale de 56,71 M€ en AE et 53,90 M€ en CP pour les politiques d'action sociale, relevant du titre 3 portées par le programme 216.

Politiques menées	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Montant (CP en €) (3)=(1)x(2)
Offre de services collectifs	Restauration : prestation repas réglementaire nombre annuel de repas pris en charge	6 493 302	1,31	8 506 226
	Restauration : prestation complémentaire (aide au repas) Nombre annuel de repas pris en charge	3 670 061	4	14 680 244
	Restauration : Fonctionnement/ESR Nombre total d'agent	204 980	30	6 149 400
	Séjour et actions locales : Nombre de bénéficiaires	111 420	28,6	3 186 612
Professionnels de soutien	Médecine de prévention : nombre de visites	77 577	102	7 912 854
	Service social : coût / assistant social	185	1089	201 465
	Santé et sécurité au travail : coût fonctionnement / intervention	211	801	169 011
Insertion des personnes handicapées	Aides financières : nombre d'actions	127	2301	292 227
Partenariat social	2 fondations, 9 associations			11 412 729
Missions transversales	Campagnes de prévention, études : nombre d'actions	88	3866	340 208
<b>Total</b>				<b>52 850 976</b> <b>(hors FIPHFP)</b>

- Offre de services collectifs :

Ces dépenses d'un montant total de 32,52 M€ concernent la restauration (29,33 M€) ainsi que les séjours et actions locales (3,19 M€).

En matière de restauration, la prévision d'augmentation de la dépense prévue au PAP 2022 a été freinée par le contexte de crise sanitaire et le fort recours sur l'année 2022 au télétravail. Le dispositif d'harmonisation de la restauration s'est poursuivi toute l'année 2022 et n'a pas encore produit ses effets sur une année pleine.

Les consommations connaissent toutefois une forte hausse liée à la prise en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 des dépenses de restauration de l'ensemble des programmes budgétaires de l'administration territoriale de l'État.

Concernant les dépenses de séjour et actions locales, les consommations sont légèrement inférieures aux prévisions compte tenu des ajustements sur la prise en charge de certains personnels s'agissant de l'arbre de Noël.

- Professionnels de soutien :

Ces dépenses sont effectuées au titre des politiques de médecine de prévention (7,9 M€ en CP), du service social (0,2 M€) et des inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail (0,17 M€). Le montant total consommé (8,3 M€) est légèrement supérieur aux prévisions du PAP 2022 (8 M€). Cet écart s'explique par le maintien d'une politique de santé

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

et de sécurité au travail de qualité et la recherche de nouvelles conventions avec des centres de santé et de sécurité au travail afin de maintenir et d'améliorer la couverture en médecine de prévention sur le territoire national.

- Insertion des personnes handicapées :

Les crédits alloués par le FIPHFP de 1,04 M€ ont été entièrement consommés. La consommation des crédits handicap « métier » est de 0,3 M€ soit un montant proche des prévisions du PAP (0,4 M€).

- Partenariat social :

Les dépenses de partenariat social s'élèvent à 11,4 M€ et sont inférieures de 8,52 % aux prévisions du PAP 2022 qui se montaient à 12,47 M€. Les dépenses sont toutefois en augmentation par rapport à 2021 (+0,8 M€). Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des coûts (fluides, inflation...) supportés par les partenaires du Ministère.

- Missions transversales :

Le niveau de consommation est légèrement supérieur aux prévisions (0,34 M€ au lieu de 0,30 M€). Les dépenses ont augmenté du fait du maintien imprévu de certaines dépenses durant l'ensemble de l'année 2022 (paiement de prestations assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du déploiement du système d'information du service médical).

**ACTION****05 – Affaires immobilières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Affaires immobilières		105 169 363	<b>105 169 363</b>		164 548 177	<b>164 548 177</b>
		263 353 035	<b>263 353 035</b>		160 730 179	<b>160 730 179</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	48 833 781	0	6 486 527
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>48 833 781</b>	<b>0</b>	<b>6 486 527</b>

Le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 a transféré 198,5 M€ en AE et 195,7 M€ en CP sur le programme 216 depuis le programme 363 du plan de relance. 48,8 M€ en AE et 6,5 M€ en CP ont été consacrés aux dépenses immobilières.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	86 786 724	228 599 267	125 642 352	150 951 335
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	86 786 724	228 599 267	125 642 352	150 951 335
Titre 5 : Dépenses d'investissement	18 382 639	34 753 768	38 905 825	9 778 844
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 382 639	34 753 768	38 905 825	9 778 844
<b>Total</b>	<b>105 169 363</b>	<b>263 353 035</b>	<b>164 548 177</b>	<b>160 730 179</b>

L'exécution des crédits sur l'action 05 « affaires immobilières » concerne les dépenses immobilières de fonctionnement et d'investissement des sites d'administration centrale. Ces dépenses comprennent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, celles des Secrétariats Généraux d'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI), transférés du programme 176 « police nationale ». L'investissement des quatre implantations culturelles des départements concordataires d'Alsace et de Moselle (séminaires et palais épiscopaux de Metz et de Strasbourg) a intégré le programme 216 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les dépenses de fonctionnement concernent les postes de dépenses relatifs aux loyers de droit commun, aux loyers de titre 3 des partenariats publics privés et crédits-bails immobiliers, aux marchés de maintenance et de nettoyage, aux fluides, et aux opérations d'entretien et d'aménagement des sites. Les dépenses d'investissement de l'action 05 concernent quant à elles les postes de dépenses relatifs aux loyers de titre 5 des partenariats publics privés et crédits-bails immobiliers, aux opérations de maintenance lourde-réhabilitation ainsi qu'à deux opérations de construction pour le site « Universeine » destiné à l'installation des services « supports » du ministère et le site unique de la DGSI.

Pour rappel, le programme 216 a bénéficié d'un transfert du plan de relance du programme 363 à hauteur de 50,7 M€ AE et 49,4 M€ CP venant compléter les crédits de la LFI sur les activités loyer (11,1 M€ d'AE / 1,1 M€ de CP) et investissement (39,6 M€ d'AE / 48,3 M€ de CP). Parallèlement, une ressource complémentaire de 138 M€ d'AE pour le renouvellement anticipé du bail du site Lumière a été accordée dans le cadre de la LFR d'août 2022. La ressource s'est établie à 293 839 363 € en AE et 213 948 177 € en CP.

Une sous-consommation de 30,5 M€ d'AE et de 53,2 M€ de CP est constatée sur l'action 05 entre la programmation détaillée en LFI 2022 intégrant le plan de relance ainsi que la LFR et les montants de l'exécution budgétaire. Cet écart est la conséquence des éléments suivants :

- le report de 20,9 M€ d'AE suite au décalage du renouvellement du bail du 106 rue des Fontanots à Nanterre en 2023 en raison d'un changement de propriétaire ayant repoussé les négociations ;
- le report de 5,4 M€ d'AE affectées non engagées pour les opérations d'investissement dû principalement à un déficit chronique de conducteurs d'opération et de spécialistes internes (volatilité du marché actuel sur les emplois techniques de la construction en IDF comme en région) conduisant d'une part au ralentissement de l'activité alors même que les ressources financières sont disponibles au regard du calendrier initial et des efforts réalisés pour la remise à niveau du parc, d'autre part à l'obligation de mettre en place des prestations extérieures qui rallongent les délais et repoussent le début des travaux ;
- le report de 1,1 M€ de CP suite à un engagement tardif en fin d'année du bail RRF (réseau radio du futur) et des travaux d'aménagement associés ;
- le report de 18,8 M€ de CP pour l'opération « site unique de la DGSI », de 4,6 M€ de CP pour l'opération « Universeine » et de 5,4 M€ de CP pour les opérations d'investissement des SGAMI (services déconcentrés) en raison du décalage des calendriers des travaux dont la raison principale est un marché de l'emploi très tendu.

Par ailleurs, 1,8 M€ de CP ont été redéployés vers l'action 06 – Affaires juridiques et contentieuses afin de couvrir des besoins exceptionnels liés au contentieux relatif aux attroupements (manifestations des gilets jaunes). 10 M€ de CP non consommés ont fait l'objet d'une demande de report sur 2023 au profit de l'action 06 – Affaires juridiques et

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

contentieuses afin de couvrir les restes à payer ; 3 M€ de CP non consommés ont fait l'objet d'une demande de reports sur 2023 au bénéfice de l'action 10 (Fonds interministériel de prévention de la délinquance) pour soutenir notamment la « vidéoprotection » compte tenu des engagements politiques notamment à Marseille.

Enfin, 4,2 M€ d'AE et 6,6 M€ de CP correspondent à l'application de la réserve de précaution en LFI.

**ACTION****06 – Affaires juridiques et contentieuses**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
06 – Affaires juridiques et contentieuses		87 934 039 101 233 139	<b>87 934 039</b> <b>101 233 139</b>		87 973 042 101 260 722	<b>87 973 042</b> <b>101 260 722</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	87 934 039	101 098 427	87 973 042	101 260 542
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	87 934 039	101 098 427	87 973 042	101 260 542
Titre 5 : Dépenses d'investissement		134 532		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		134 532		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		180		180
Transferts aux autres collectivités		180		180
<b>Total</b>	<b>87 934 039</b>	<b>101 233 139</b>	<b>87 973 042</b>	<b>101 260 722</b>

Le montant des ressources ouvertes en LFI pour 2022 s'est établi à 87,93 M€ en AE et 87,97 M€ en CP, dépenses exceptionnelles liées aux attroupements des gilets jaunes comprises, auquel ont été appliquées une mise en réserve de précaution à hauteur de 4 % et une mise en réserve ministérielle de 1 %.

Par conséquent, le montant des ressources initiales s'élevait à 84,9 M€ en AE et en CP.

La ressource a été complétée à hauteur de 15,91 M€ en AE et 15,95 M€ en CP :

-3,5 M€ en AE/CP suite au dégel de la réserve ministérielle HT2 pour le programme 216-CPPI ;

-10 M€ au titre du transfert de crédits du MTECT (programme 135) vers le programme 216 du MIOM, réalisé par le décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 *portant transfert de crédits*, pour faire face aux conséquences budgétaires des mesures prises en matière d'expulsion locative depuis le début de la crise sanitaire ;

- un dernier abondement à hauteur de 2,36 M€ en AE et 2,20 M€ en CP est intervenu début décembre dans le cadre de redéploiements internes au P216.

Au 31 décembre 2022, le montant des crédits consommés, après correction des erreurs d'imputation, s'élève à 101 094 944,95 € en AE et 101 255 159,65 € en CP.

Le taux d'exécution est ainsi établi à un taux de 97,36 % en AE et 97,43 % en CP de la LFI majorée des abondements perçus.

Il convient de noter que l'année 2022 a été marquée par une très forte augmentation des dépenses en raison principalement :

- des mesures gouvernementales de la politique du logement de limitation irrégulière des expulsions locatives légalement dues en application des décisions de justice dans le cadre de la crise sanitaire – reconduites dans le cadre des instructions de sortie de trêve hivernale de 2021 et 2022,
- des condamnations juridictionnelles en matière d'attroupements gilets jaunes et de contentieux des étrangers.

Cette augmentation s'est traduite par une consommation très rapide des crédits par l'ensemble des UO et une situation de cessation d'engagement et de paiements anticipée de la plupart d'entre elles entre le début et la fin de l'été. Cette année a confirmé la forte reprise de l'activité contentieuse constatée en 2021.

### 1. Dépenses de contentieux (82 813 804 M€ en CP)

Domaines d'intervention de la dépense	Consommation 2022 (en CP en €)
Refus de concours de la force publique	37 908 729
Attroupements	8 429 684
Autres mises en cause de l'État	3 296 495
Accidents de la circulation	12 520 595
Litiges droit des étrangers	20 658 120
<b>Total</b>	<b>82 813 804</b>

#### a) Refus de concours de la force publique :

Ce poste de dépense a vu son niveau augmenter par rapport à 2021 (+8 %) et poursuivre la tendance déjà observée l'année précédente, liée à la crise sanitaire.

L'impact budgétaire des mesures prises en la matière depuis 2020 (prolongements de la trêve hivernale, mise en œuvre de l'expulsion subordonnée à une proposition de relogement) a été réel. L'indemnisation des propriétaires bailleurs a généré un accroissement important des dépenses portées par l'action 6 du P216. Afin de faire face à cet accroissement, un transfert de crédits sollicité auprès du ministère du logement est intervenu par décret du 2 décembre 2022.

#### b) Attroupements :

Au titre de l'année 2022, ce poste de dépense a été plus fortement impacté par le mouvement des gilets jaunes, l'essentiel des dépenses relève des demandes indemnitaires ou recours contentieux présentés suite aux dommages occasionnés dans ce cadre.

L'exécution 2022 s'établit ainsi à 8,4 M€ (amiable et contentieux) pour les attroupements avec une très forte prévalence des dossiers gilets jaunes.

L'année aura été marquée par plusieurs contentieux à fort enjeu financier. En effet, la forte augmentation sur ce poste de dépenses est principalement liée à l'exécution financière des premiers contentieux dits gilets jaunes, un premier contentieux Ville de Paris et deux contentieux Ville de Toulouse et Communauté Urbaine de Toulouse pour un montant total de 2,5 M€. Toutes les condamnations gilets jaunes à fort enjeu financier ont pu être mises en paiement au cours de l'année.

Il faut noter que la plupart des demandes indemnitaires déjà connues de la DLPAJ ont fait l'objet d'un refus d'indemnisation, les conditions de l'article L211-10 du code de sécurité intérieure étant analysées comme n'étant pas

remplies. La DLPAJ reste donc particulièrement vigilante, l'émergence de contentieux juridictionnels étant probable en raison du nombre important de rejet de demandes indemnitaires amiables. Il en résulterait alors un étalement dans le temps plus important des règlements indemnitaires au fur et à mesure des condamnations éventuelles.

#### c) Autres mises en cause de l'État :

Ce poste de dépenses est en très forte baisse par rapport à 2021 (-73 %). Celle-ci s'explique principalement par l'absence de condamnation de l'État sur des dossiers à fort enjeu financier cette année.

Les recommandations du rapport de l'IGA de janvier 2018 sur l'imputation budgétaire des contentieux du ministère de l'intérieur, en application du principe de spécialité des crédits budgétaires prévu à l'article 7 de la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée *relative aux lois de finances*, continuent d'être appliquées et permettent une meilleure maîtrise de cette dépense par la prise en charge par les directions métiers des contentieux relevant de leur compétence.

Par ailleurs, l'activité des sept pôles d'appui juridique, notamment les trois PAJ « police administrative » et les deux PAJ « responsabilité de l'État », se poursuit. Par leurs conseils aux préfetures avant l'adoption de décisions ou d'actes opposables, ils permettent d'éviter les contentieux. Ils assurent également pour les préfetures l'instruction des contentieux complexes et une défense optimisée des intérêts de l'État en lien avec les préfetures. Ils permettent également la détection des dossiers à fort enjeu financier relevant des autres mises en cause de l'État.

#### d) Accidents de la circulation :

Ce poste de dépenses est stable par rapport à l'exercice 2021. L'activité du SAAMI depuis sa mise en place a permis un apurement des stocks accumulés en raison du contexte sanitaire et de sa création.

De manière générale, dans le cadre du transfert de gestion des dossiers d'accidents de la circulation au SAAMI, un travail de fiabilisation budgétaire et d'identification des dossiers à fort enjeu financier a été réalisé permettant ainsi de consolider la prévision budgétaire.

#### e) Litiges relatifs au droit des étrangers :

Ce poste de dépense a vu son niveau augmenter par rapport à 2021 et poursuit la tendance déjà observée l'année dernière (+10 % par rapport à 2021).

Sur le plan de la maîtrise de la dépense, les actions destinées notamment à sécuriser les actes en amont et à renforcer la défense contentieuse perdurent (veille jurisprudentielle et bibliothèques de paragraphes en ligne, formations). La DLPAJ participe à ce titre aux actions de formation et de veille jurisprudentielle.

Ce contentieux de masse du ministère de l'intérieur fait l'objet d'un suivi et d'une réflexion spécifique par la DLPAJ afin de l'optimiser.

### 2. Dépenses de protection des fonctionnaires (18 441 355 M€ en CP)

Ce poste de dépense se voit augmenter de 6 % par rapport à l'année 2021.

Cette augmentation est principalement due aux remboursements FGTI poursuivis par les SGAMI tout au long de l'année. La fin d'année a été marquée par des règlements importants du stock de dossiers SARVI et notamment de dossiers CIVI (supérieurs à 15 000 €).

La DLPAJ, en lien avec les SGAMI, continue à mettre en œuvre une série d'actions visant à limiter cette dépense, notamment en encadrant les honoraires d'avocats. Pour cela, un nouveau module de l'outil SIAJ-NG dédié à la gestion des demandes de protection fonctionnelle a été lancé. Celui-ci permet notamment aux agents victimes d'effectuer une télédemande en ligne.

Cette plateforme permettra d'affiner et d'harmoniser la gestion de ces dossiers une fois qu'une base d'informations sera constituée grâce à l'utilisation des agents.

## ACTION

### 07 – Cultes et laïcité

Action / Sous-action  <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Cultes et laïcité		2 109 848	<b>2 109 848</b>		2 109 848	<b>2 109 848</b>
		2 175 146	<b>2 175 146</b>		2 133 299	<b>2 133 299</b>

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		786 080		729 233
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		106 160		49 313
Subventions pour charges de service public		679 920		679 920
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 109 848	1 389 066	2 109 848	1 404 066
Transferts aux collectivités territoriales	1 231 848		1 231 848	
Transferts aux autres collectivités	878 000	1 389 066	878 000	1 404 066
<b>Total</b>	<b>2 109 848</b>	<b>2 175 146</b>	<b>2 109 848</b>	<b>2 133 299</b>

### Dépenses des crédits cultes et laïcité (2 133 299 € en CP)

Le montant des ressources ouvertes en LFI pour 2022 s'est établi à 2 109 848 € en AE/CP.

Pour 2022, l'enveloppe des crédits consommés au titre des cultes et de la laïcité s'élève :

- au titre des Cultes à : 2 098 245 € en AE et 2 079 402 € en CP dont 1,2 M€ en AE/CP pour les cultes d'Alsace-Moselle et 0,8 M€ en AE/CP pour les diplômes universitaires et la recherche ;
- au titre de la Laïcité à : 76 901 € en AE et 53 897 € en CP.

Ces crédits ont permis de financer :

- les diplômes d'universités et de recherches en islamologie et en sciences humaines et sociales sur l'Islam de France ainsi que l'attribution des crédits de subventions afférents au régime local en vigueur en Alsace-Moselle ;
- la première session plénière du forum de l'Islam en France (FORIF) ;
- toutes les actions de promotion du principe de la laïcité : la réalisation d'études et de sondages relatifs à la laïcité, la remise du prix de la laïcité de la République Française, la restauration des JO de publication de la loi du 9 décembre 1905, le déploiement du réseau des référents de la laïcité.

Les montants des AE/CP inscrits dans le PAP sont conformes aux montants des crédits effectivement consommés.



**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Le léger décalage entre la consommation des AE et des CP résulte de deux faits :

- la réalisation d'un sondage d'opinion sur le rapport des français à la laïcité qui a pu être engagé avant la fin de l'exercice comptable, mais n'a pu être payé compte tenu des délais de fin de gestion ;
- la création d'un marché pour une étude sur les imams dont le paiement est prévu en trois tranches. La totalité des AE ont été engagées, le règlement des CP se faisant en trois tranches, deux restent à solder en 2023.

**ACTION****08 – Immigration, asile et intégration**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Immigration, asile et intégration	41 226 709	38 868 705	<b>41 226 709</b>	41 226 709	38 868 705	<b>41 226 709</b>
						<b>38 868 705</b>

L'action 08 « Immigration, asile et intégration » regroupe les effectifs et la masse salariale de la direction générale des étrangers en France (DGEF).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	41 226 709	38 868 705	41 226 709	38 868 705
Rémunérations d'activité	26 100 685	25 139 725	26 100 685	25 139 725
Cotisations et contributions sociales	15 012 488	13 506 229	15 012 488	13 506 229
Prestations sociales et allocations diverses	113 536	222 751	113 536	222 751
<b>Total</b>	<b>41 226 709</b>	<b>38 868 705</b>	<b>41 226 709</b>	<b>38 868 705</b>

**ACTION****09 – Sécurité et éducation routières**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Sécurité et éducation routières	127 304 937	129 766 052	<b>127 304 937</b>	127 304 937	129 766 052	<b>127 304 937</b>
						<b>129 766 052</b>

L'action 09 « Sécurité et éducation routières » regroupe notamment les effectifs et la masse salariale de la délégation à la sécurité routière (DSR).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	127 304 937	129 766 052	127 304 937	129 766 052
Rémunérations d'activité	78 697 739	78 544 789	78 697 739	78 544 789
Cotisations et contributions sociales	48 411 542	50 774 592	48 411 542	50 774 592
Prestations sociales et allocations diverses	195 656	446 672	195 656	446 672
<b>Total</b>	<b>127 304 937</b>	<b>129 766 052</b>	<b>127 304 937</b>	<b>129 766 052</b>

## ACTION

## 10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	69 388 869	74 731 000	<b>69 388 869</b>	69 388 869	75 301 513	<b>69 388 869</b>
			<b>74 731 000</b>			<b>75 301 513</b>

Les dépenses de l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance », soit 74,73 M€ en AE et 75,30 M€ en CP enregistrent une hausse de **3,5 M€** en AE et **5,0 M€** en CP par rapport à 2021, soit respectivement +4,9 % et +7,0.

La consommation 2022 en AE est supérieure de +5,34 M€ (soit +7,7 %) par rapport aux crédits ouverts en loi de finances et de +5,91 M€ (soit +8,5 %) en CP.

**Cette augmentation de la consommation 2022 par rapport aux crédits ouverts s'explique principalement par deux facteurs :**

- l'octroi de reports de crédits non consommés de l'année 2021 (5 M€) ;
- l'attribution de crédits supplémentaires au titre du plan de relance (10 M€).

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Indépendance et compétitivité	0	10 000 000	0	8 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>10 000 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000</b>

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

Le décret n° 2022-415 du 23 mars 2022 a transféré 198,5 M€ en AE et 195,7 M€ en CP sur le programme 216 depuis le programme 363 du plan de relance. 10 M€ en AE et 8 M€ en CP ont contribué au financement du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	270 000	1 220 318	270 000	1 409 938
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	270 000	1 005 246	270 000	1 246 678
Subventions pour charges de service public		215 073		163 260
Titre 6 : Dépenses d'intervention	69 118 869	73 510 682	69 118 869	73 891 575
Transferts aux entreprises		704 468		504 709
Transferts aux collectivités territoriales	25 000 000	30 198 447	25 000 000	29 165 928
Transferts aux autres collectivités	44 118 869	42 607 767	44 118 869	44 220 938
<b>Total</b>	<b>69 388 869</b>	<b>74 731 000</b>	<b>69 388 869</b>	<b>75 301 513</b>

Les dépenses de l'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance », soit 74,73 M€ d'AE et 75,30 M€ de CP couvrent les dépenses suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 0,27 M€ correspondent **au budget de fonctionnement du secrétariat général du comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)** qui est exécuté sur l'action 01 du programme 216 .

**Aussi, une large partie des dépenses de fonctionnement (titre 3) exécutées sur l'action 10 correspondent à des erreurs d'imputation et auraient dues être comptabilisées en dépenses d'intervention (titre 6).**

Dépenses d'intervention :**Au titre de la prévention de la délinquance :**

- actions en direction du public jeune (prévention de la récidive, lutte contre le décrochage scolaire, promotion de la citoyenneté, alternatives aux poursuites et à l'incarcération) : **11,44 M€** consommés en AE contre 12 M€ en LFI reventilée pour 2022 ;
- prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes, ainsi que le financement de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) : **19,57 M€** consommés en AE contre 18 M€ en LFI reventilée pour 2022 ;
- actions pour améliorer la tranquillité publique (actions de médiation et de dialogue police population, aménagements de sécurité/ financement de postes de coordonnateurs des plans locaux de prévention de la délinquance / soutien et ingénierie de projets / autres actions de prévention de la délinquance) à hauteur de **3,63 M€** pour 2,6 M€ ouverts en LFI reventilée pour 2022.

- autres actions de prévention de la délinquance : **1,3 M€.**

**Au titre de la prévention de la radicalisation :**

- **12,65 M€** consommés en AE au titre des actions des référents de parcours de radicalisation mais également de contre-discours, de soutien à l'insertion, de soutien à la parentalité, de soutien psychologique, de sensibilisation en et hors entreprise et de lutte contre les dérives sectaires, contre 17,97 M€ en LFI reventilée pour 2022.

**Au titre des autres actions de sécurisation (Programme S) :**

- **22,03 M€** consommés en AE au titre des installations de vidéoprotection, de la sécurisation des établissements scolaires, mais également d'équipement des polices municipales, contre 13,5 M€ en LFI reventilée pour 2022.

**Au titre des actions de sécurisation des sites sensibles (Programme K) :**

- **4,08 M€** consommés en AE sur cette ligne budgétaire pour 4 M€ ouverts en LFI reventilée pour 2022.

L'exécution sur le programme « délinquance » est supérieure au montant prévisionnel en LFI compte tenu de l'engagement politique à un soutien renforcé à la création de postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG : **8,81 M€**) ainsi qu'au renforcement du programme « sécurisation » dont le soutien à la vidéoprotection (**19,09 M€**).

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Justification au premier euro

**Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État****RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité (P216)</b>	<b>17 267 450</b>	<b>17 267 450</b>	<b>17 500 000</b>	<b>17 500 000</b>	<b>17 274 343</b>	<b>17 274 343</b>
Subventions pour charges de service public	17 267 450	17 267 450	17 500 000	17 500 000	17 274 343	17 274 343
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>						<b>71 151</b>
Transferts						71 151
<b>ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)</b>					<b>32 000</b>	<b>12 800</b>
Subventions pour charges de service public					32 000	12 800
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>74 800</b>	<b>81 030</b>			<b>90 702</b>	<b>91 652</b>
Transferts	74 800	81 030			90 702	91 652
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>42 092</b>	<b>125 032</b>			<b>482 245</b>	<b>430 245</b>
Subventions pour charges de service public	30 000	106 690			454 420	402 420
Transferts	12 092	18 342			27 825	27 825
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>						<b>25 000</b>
Subventions pour charges de service public						25 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>			<b>281 000</b>	<b>226 400</b>
Subventions pour charges de service public					251 000	181 400
Transferts	15 000	15 000			30 000	45 000
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>					<b>11 000</b>	<b>11 000</b>
Transferts					11 000	11 000
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>55 919</b>	<b>118 707</b>			<b>175 000</b>	<b>175 000</b>
Subventions pour charges de service public		76 768			175 000	175 000
Transferts	55 919	41 939				
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>						
Subventions pour charges de service public						
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>	<b>30 000</b>	<b>15 000</b>				<b>26 250</b>
Subventions pour charges de service public	30 000	15 000				26 250
<b>ARS - Agences régionales de santé (P124)</b>					<b>504</b>	<b>504</b>
Transferts					504	504
<b>EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>			<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
Transferts	4 000	4 000			1 500	1 500
<b>AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)</b>	<b>6 500</b>	<b>6 500</b>				
Transferts	6 500	6 500				
<b>Total</b>	<b>17 495 761</b>	<b>17 632 719</b>	<b>17 500 000</b>	<b>17 500 000</b>	<b>18 348 294</b>	<b>18 345 845</b>
Total des subventions pour charges de service public	17 327 450	17 465 908	17 500 000	17 500 000	18 186 763	18 097 213
Total des transferts	168 311	166 811			161 531	248 632

Le CNAPS bénéficie d'une subvention pour charges de service public (SCSP) de 17,5 M€ versée par le programme 216. En 2022, compte tenu des taux de mise en réserve appliqués aux crédits de personnel (0,5 %) et de

fonctionnement (4 %), la réserve de précaution s'est élevée à 225 657 €, soit une dotation nette de 17,274 M€. Le montant de la SCSP reste inchangé par rapport à 2021.

Les subventions pour charges de services public versées à d'autres opérateurs relèvent principalement de subventions versées à des EPCSP (Universités et écoles d'ingénieur) sur l'action 7 cultes et laïcité, permettant le financement des diplômes d'universités et de recherches en islamologie et en sciences humaines et sociales sur l'Islam de France.

Les transferts correspondent principalement à des subventions versées par le FIPD à des établissements sur l'action 6 pour le financement d'actions contribuant à la prévention de la délinquance et de la radicalisation.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
Réalisation 2021	0	209	0	0	0	0
Prévision 2022	0	221	0	0	0	0
Réalisation 2022	0	213	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>209</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>221</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>213</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Les emplois sous plafond 2022 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

L'exécution du plafond d'emplois du CNAPS pour 2022 est de 213,3 ETPT, en augmentation par rapport à l'année précédente (209,4 ETPT). Bien que l'exécution reste inférieure au plafond d'emplois (221 ETPT), cette augmentation traduit la volonté de l'établissement de parvenir progressivement à la saturation de son plafond d'emplois.

### SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2022 *</b>	<b>221</b>	<b>213</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2022 en ETP	0	0

En 2022, le CNAPS a bien respecté le schéma d'emplois prévu en LFI, avec un solde neutre.

---

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

---

Programme n° 216 | Justification au premier euro

# Opérateurs

## OPÉRATEUR

CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), institué sous la forme d'un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, est chargé de la régulation de l'ensemble des activités privées de sécurité dont l'exercice est régi par le livre VI du code de la sécurité intérieure (surveillance et gardiennage, transport de fonds, protection de l'intégrité physique des personnes, sûreté aéroportuaire, recherches privées, protection des navires).

#### I. Missions et fonctionnement de l'établissement

**Si les trois missions du CNAPS restent inchangées**, la réforme mise en place par l'ordonnance n° 2022-448 et le décret n° 2022-449 du 30 mars 2022 a profondément modifié le fonctionnement en matière de police administrative et de pouvoir disciplinaire.

Le pouvoir de décision en matière de police administrative a été transféré des commissions locales d'agrément et de contrôle (CLAC) au directeur. Ces instances locales ont été supprimées au 1<sup>er</sup> mai 2022, la commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC), qui en était l'instance d'appel, étant maintenue temporairement pour statuer sur les recours pendants contre les décisions des CLAC prises avant l'entrée en vigueur de la réforme.

Le pouvoir disciplinaire, qui appartenait aux CLAC et, en appel, à la CNAC, a entièrement été réformé et est désormais partagé entre le directeur du CNAPS, pour les sanctions les moins lourdes, et une nouvelle commission de discipline au-delà d'un certain niveau de sanction. La commission de discipline est également compétente en cas de recours contre les décisions prises par le directeur en matière disciplinaire.

L'activité porte sur l'exécution des trois missions de l'établissement, en accord avec les objectifs et orientations fixés au sein du contrat d'objectifs et de performance 2018-2021, reconduit pour l'année 2022.

##### 1. La police administrative

**Le CNAPS délivre, suspend ou retire les différents agréments, autorisations et cartes professionnelles permettant l'exercice d'une activité privée de sécurité.**

Au 31 décembre 2022, l'établissement a prononcé 101 879 décisions d'accord ou de refus, contre 115 067 en 2021 (soit une diminution de 11,46 %).

La part des décisions « cas A » (avis positif sans enquête administrative approfondie) est en diminution (70,5 % en 2022 contre 79,3 % en 2021) au profit de celle des « cas B » (avis positif après une enquête administrative approfondie) ; 15 % en 2022 contre 12 % en 2021) et surtout des « cas C » (avis négatif, le cas échéant, après une enquête administrative approfondie ; 14,5 % en 2022 contre 8,7 % en 2021).

Jusqu'à la réforme intervenue à la fin du premier semestre 2022, tout recours contentieux à l'encontre d'une décision de refus doit faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) devant la commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC). Le taux de recours devant la CNAC était alors de 9 %, en légère baisse par rapport à 2021 (10 %). Au contentieux, le taux d'annulation des décisions de la CNAC par les juridictions administratives reste stable (28,5 % en 2022 contre 28 % en 2021).

##### 2. L'action disciplinaire



**Le CNAPS assure la discipline de la profession et veille au respect du code de déontologie qui s'applique à l'ensemble des activités de sécurité privée. À ce titre, à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par ses agents, il peut prononcer des sanctions disciplinaires susceptibles de recours.**

Au 30 septembre 2022, il a réalisé 1 203 contrôles (1 860 au 31 décembre 2021).

Le nombre de sanctions prononcées est en forte baisse (560 en 2022 contre 1 371 en 2021). Par ailleurs, le montant des pénalités financières s'élève à 1,6 M€ (contre 2,92 M€ en 2021).

Enfin, en 2022, 87 recours contentieux ont donné lieu à des jugements devant la juridiction administrative. Le taux d'annulation au fond a été de 11 %.

### 3. Le conseil et l'assistance à la profession

Le CNAPS a une mission d'assistance et de conseil à la profession, qui s'entend comme une mission de pédagogie et d'information sur les lois et règlements en vigueur. À cette fin, l'établissement dispose de services en ligne qui permettent à l'ensemble des usagers d'obtenir l'information la plus complète possible au regard de leurs obligations réglementaires. En outre, un donneur d'ordre ou un client peut s'assurer de la validité des autorisations d'exercice et des agréments dirigeants d'une entreprise avec laquelle il souhaiterait contracter. Cet outil permet également de déposer en ligne un dossier de demande de titre, d'autorisation ou d'agrément et de consulter à tout moment la progression de son instruction.

## II. Gouvernance et pilotage stratégique

**La gouvernance de l'établissement a fortement évolué en 2022.** La réforme a transformé de manière significative les instances dirigeantes de l'établissement, permettant ainsi au CNAPS de se rapprocher du fonctionnement des autres établissements publics de l'État.

A ce titre, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le collège a été remplacé par un conseil d'administration, avec une diminution du nombre de membres de l'instance de gouvernance. Une commission d'expertise, permettant d'associer davantage les représentants de la sécurité privée, a par ailleurs été créée.

En outre, le directeur du CNAPS exerce désormais directement, et non plus sur délégation du président, les pouvoirs exécutifs de l'établissement, notamment en ce qui concerne la représentation de l'établissement en justice et la passation de contrats, marchés et baux.

**Un contrat d'objectifs et de performance (COP)** pour la période 2018-2021, adopté par le collège de l'établissement le 26 novembre 2018, a été reconduit pour l'année 2022, par une délibération du collège du 25 novembre 2021. En effet, le fonctionnement de l'établissement ayant fortement évolué en 2022, il semblait peu opportun d'élaborer un nouveau COP lors de cette phase de transition.

**Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)** de l'établissement, qui a pour objet de définir précisément la situation du patrimoine immobilier de l'opérateur et de définir sa stratégie en matière immobilière dans les prochaines années dans une logique d'accroissement de la performance immobilière, a été adopté par le collège de l'établissement le 9 juillet 2020.

## FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur</b>	<b>17 267</b>	<b>17 267</b>	<b>17 500</b>	<b>17 500</b>	<b>17 274</b>	<b>17 274</b>
Subventions pour charges de service public	17 267	17 267	17 500	17 500	17 274	17 274
<b>Total</b>	<b>17 267</b>	<b>17 267</b>	<b>17 500</b>	<b>17 500</b>	<b>17 274</b>	<b>17 274</b>

Le CNAPS bénéficie d'une subvention pour charges de service public (SCSP) de 17,5 M€ versée par le programme 216. En 2022, compte tenu des taux de mise en réserve appliqués aux crédits de personnel (0,5 %) et de fonctionnement (4 %), la réserve de précaution s'est élevée à 225 657 €, soit une dotation nette de 17,274 M€.

La SCSP a pour finalité de financer les dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement de l'établissement.

Les dépenses de personnel, premier poste de dépense, représentent environ 75 % des dépenses de l'établissement.

En 2022, les dépenses de fonctionnement concernent, outre les dépenses liées aux loyers et aux charges du siège et des délégations territoriales, notamment les dépenses relatives aux prestations de tierce maintenance applicative du système d'information DRACAR. Elles ont également été marquées par une hausse des dépenses contentieuses et des frais postaux.

Enfin, s'agissant des dépenses d'investissement, celles-ci concernent notamment l'achat de matériel informatique ou encore le paiement de diverses évolutions de DRACAR.

## COMPTE FINANCIER 2022

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Produits	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
Personnel	12 545	12 438	Subventions de l'État	17 274	17 274
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>1 589</i>	<i>1 842</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>17 274</i>	<i>17 274</i>
			<i>– crédits d'intervention( transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 866	6 714	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 381	1 929	Revenus d'activité et autres produits	50	494
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 381</i>	<i>1 929</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>472</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>3</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>18 412</b>	<b>19 152</b>	<b>Total des produits</b>	<b>17 324</b>	<b>17 768</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 087	1 384
Total : équilibre du CR	18 412	19 152	Total : équilibre du CR	18 412	19 152

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Opérateurs

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE**

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	Ressources		
			Budget initial 2022	Compte financier 2022 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	294	69
Investissements	530	215	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		3
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>530</b>	<b>215</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>294</b>	<b>72</b>
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	236	143

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le compte financier de l'établissement présente un solde budgétaire déficitaire de 182,3 k€, moins important qu'anticipé lors du budget initial (-235,8 k€). Cela s'explique principalement par une moindre consommation des crédits d'investissement liés à un décalage de dépenses sur un contrat pluriannuel de TMA.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement correspond à la fois à un transfert de charges initialement prévues en investissement ainsi qu'à une régularisation de loyer d'un montant de 135 k€ qui explique également la majorité de l'augmentation des recettes propres.

**TRÉSORERIE**

(en milliers d'euros)

Compte financier 2021	Budget initial 2022	Compte financier 2022
3 925	3 135	3 740

La trésorerie en fin d'exercice s'établit à 3,74 M€ contre 3,14 M€ inscrits au budget initial.

Cette différence s'explique par un niveau de trésorerie en fin d'exercice précédent plus élevé qu'anticipé lors de l'élaboration du BI 2022. Cette différence avait été constatée lors du CF 2021 (3,93 M€ au CF 2021 contre 3,37 M€ lors de l'élaboration du BI 2022).

**AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2022		Compte financier 2022 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 395	13 395	13 435	13 435
Fonctionnement	7 790	3 635	8 154	3 990
Intervention	0	0	0	0
Investissement	450	530	367	228
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>21 635</b>	<b>17 560</b>	<b>21 956</b>	<b>17 653</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	1 589	1 589	1 634	1 634

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>17 324</b>	<b>17 471</b>
Subvention pour charges de service public	17 274	17 274
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	10	33
Recettes propres	40	163
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>17 324</b>	<b>17 471</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)</b>	<b>236</b>	<b>182</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Conseil et assistance	0	45	15	0	0	0	0	45	15
	0	26	33	0	0	0	0	26	33
Disciplinaire	0	249	243	0	0	95	95	344	338
	0	203	221	0	0	0	0	203	221
Police administrative	0	548	680	0	0	246	246	794	926
	0	803	918	0	0	90	46	893	964
Soutien	13 395	6 948	2 697	0	0	109	189	20 452	16 281
	13 435	7 121	2 818	0	0	277	182	20 833	16 435
<b>Total</b>	<b>13 395</b>	<b>7 790</b>	<b>3 635</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>450</b>	<b>530</b>	<b>21 635</b>	<b>17 560</b>
	<b>13 435</b>	<b>8 154</b>	<b>3 990</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>367</b>	<b>228</b>	<b>21 956</b>	<b>17 653</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>236</b>	<b>182</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	8
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>236</b>	<b>190</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>236</b>	<b>190</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

**Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Programme n° 216 | Opérateurs

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2022	Compte financier 2022 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	5
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>236</b>	<b>185</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	236	185
<b>Total des financements</b>	<b>236</b>	<b>190</b>

\* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

La structure financière du CNAPS semble solide avec un fonds de roulement qui s'établit à 3,66 M€, en légère baisse par rapport à l'année précédente (3,8 M€).

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2021 (1)	Prévision 2022 (2)	Réalisation 2022
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>209</b>	<b>221</b>	<b>213</b>
– sous plafond	209	221	213
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2021.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022.

L'exécution du plafond d'emplois du CNAPS pour 2022 est de 213,3 ETPT soit -7,7 ETPT par rapport au plafond inscrit en LFI pour 2022 (221 ETPT) mais en nette augmentation par rapport à l'exécution 2021 (209 ETPT). Cela traduit la volonté du CNAPS de tendre progressivement vers la saturation de son plafond d'emplois.